



**UNHCR**

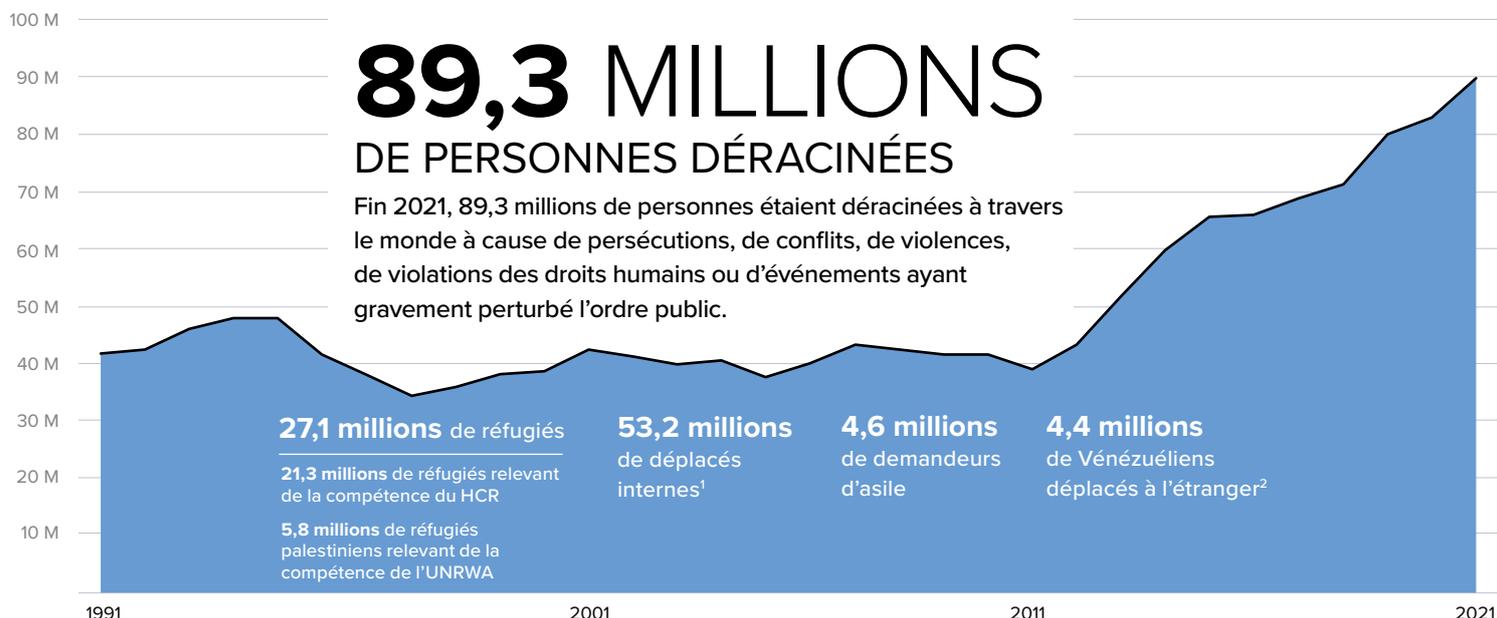
L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés

# TENDANCES MONDIALES

DÉPLACEMENT  
FORCÉ EN 2021



# Les chiffres clés



**83 %**

ACCUEILLIS DANS DES PAYS À REVENU FAIBLE OU INTERMÉDIAIRE

Les pays à revenu faible et intermédiaire ont accueilli 83% de la population mondiale des réfugiés et des Vénézuéliens déplacés à l'étranger<sup>3</sup>. Les pays les moins avancés ont assuré l'asile à 27% du total.

**72 %**

ACCUEILLIS DANS DES PAYS VOISINS

72% des réfugiés et des Vénézuéliens déplacés à l'étranger vivaient dans des pays voisins de leur pays d'origine.

**3,8** MILLIONS

DE RÉFUGIÉS ACCUEILLIS EN RÉPUBLIQUE DE TÜRKIYE

La République de Türkiye a accueilli près de 3,8 millions de réfugiés, soit la plus importante population réfugiée au monde. La Colombie a été le deuxième pays d'accueil, avec plus de 1,8 million de personnes, dont des Vénézuéliens déplacés à l'étranger.

**Türkiye**

3,8 millions

**Colombie**

1,8 million

**Ouganda**

1,5 million

**Pakistan**

1,5 million

**Allemagne**

1,3 million

**1 SUR 6**

SONT DÉPLACÉS

Par rapport à leur population nationale, l'île d'Aruba a accueilli le plus grand nombre de Vénézuéliens déplacés à l'étranger (1 sur 6), tandis que le Liban a hébergé le plus grand nombre de réfugiés (1 sur 8)<sup>4</sup>, suivi par Curaçao (1 sur 10), la Jordanie (1 sur 14) et la Türkiye (1 sur 23)<sup>5</sup>.

**Aruba**

1 sur 6

**Liban**

1 sur 8

**Curaçao**

1 sur 10

**Jordanie**

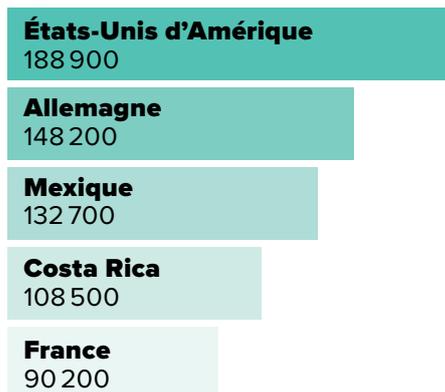
1 sur 14

**Türkiye**

1 sur 23

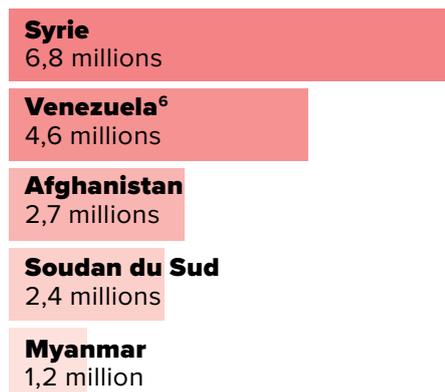
# 1,4 MILLION DE NOUVELLES DEMANDES

Les États-Unis d'Amérique ont été le pays qui a reçu le plus grand nombre de nouvelles demandes individuelles.



# 69 % ORIGINAIRES DE CINQ PAYS À PEINE

Plus des deux tiers (69%) de tous les réfugiés et Vénézuéliens déplacés à l'étranger étaient originaires de cinq pays à peine.



# 6,1 MILLIONS DE RÉFUGIÉS ET DE MIGRANTS VÉNÉZUÉLIENS

Ce chiffre inclut les réfugiés, les migrants et les demandeurs d'asile vénézuéliens enregistrés par la Plateforme de coordination pour les réfugiés et les migrants du Venezuela<sup>7</sup>.

## SOLUTIONS

# 5,7 MILLIONS DE PERSONNES DÉPLACÉES RENTRÉES

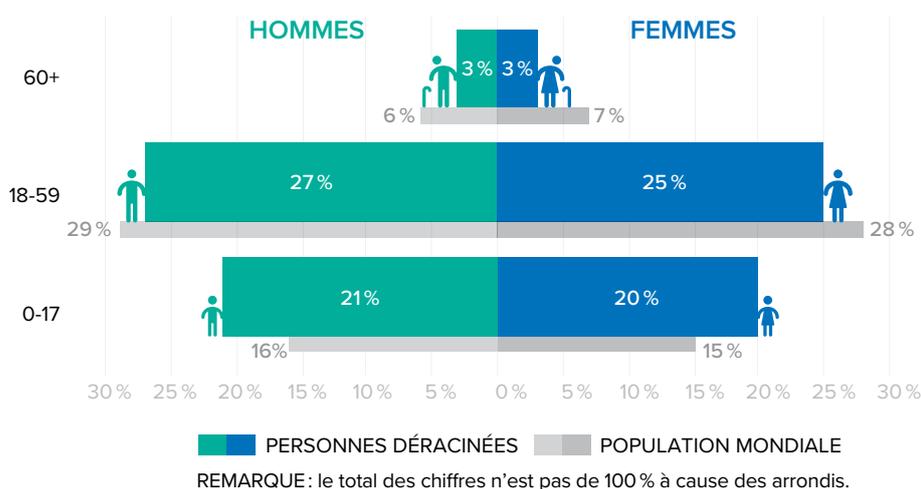
5,7 millions de personnes déracinées sont rentrées dans leur région d'origine en 2021, dont 5,3 millions de déplacés internes et 429 300 réfugiés.

# 57 500 RÉFUGIÉS RÉINSTALLÉS

57 500 réfugiés ont été réinstallés en 2021, soit deux tiers de plus que l'année précédente (34 400), d'après les statistiques gouvernementales. Le HCR a présenté 63 200 réfugiés à des États en vue de leur réinstallation.

## DÉMOGRAPHIE DES PERSONNES DÉRACINÉES

Les enfants représentent 30% de la population mondiale mais 41% de toutes les personnes déracinées<sup>8</sup>.



1 Source: Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC)

2 Ce chiffre ne tient pas compte des demandeurs d'asile et des réfugiés vénézuéliens.

3 Voir La liste des pays hôtes par niveaux de revenus

4 Si l'on inclut les 483 000 réfugiés palestiniens enregistrés auprès de l'UNRWA qui vivent au Liban, cette proportion passe à 1 sur 5.

5 En outre, le Liban a accueilli 483 000 réfugiés palestiniens relevant de la compétence de l'UNRWA et la Jordanie 2,3 millions.

6 Nombre de réfugiés vénézuéliens et de Vénézuéliens déplacés à l'étranger.

7 Voir la [Plateforme de coordination pour les réfugiés et les migrants du Venezuela](#).

8 Sources: Estimation de la démographie des déplacés internes (IDMC); réfugiés palestiniens relevant de la compétence de l'UNRWA (UNRWA); le nombre de réfugiés, de personnes se trouvant dans une situation analogue à celle de réfugiés, de demandeurs d'asile et de Vénézuéliens déplacés à l'étranger se fonde sur les données disponibles (HCR) et les estimations de la population mondiale (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies).

## Statistiques relatives aux personnes déracinées relevant de la compétence du HCR

Ce rapport met l'accent sur l'analyse des tendances statistiques et des changements dans le déplacement forcé mondial de janvier à décembre 2021 parmi les populations pour lesquelles le HCR s'est vu confier une responsabilité par la communauté internationale<sup>9</sup>. Les données présentées s'appuient sur les informations reçues jusqu'au 23 mai 2022, sauf indication contraire.

Fin 2021, le nombre total de personnes déracinées dans le monde était de 89,3 millions, tandis que la population totale des personnes relevant de la compétence du HCR s'établissait à 94,7 millions de personnes<sup>10</sup>.

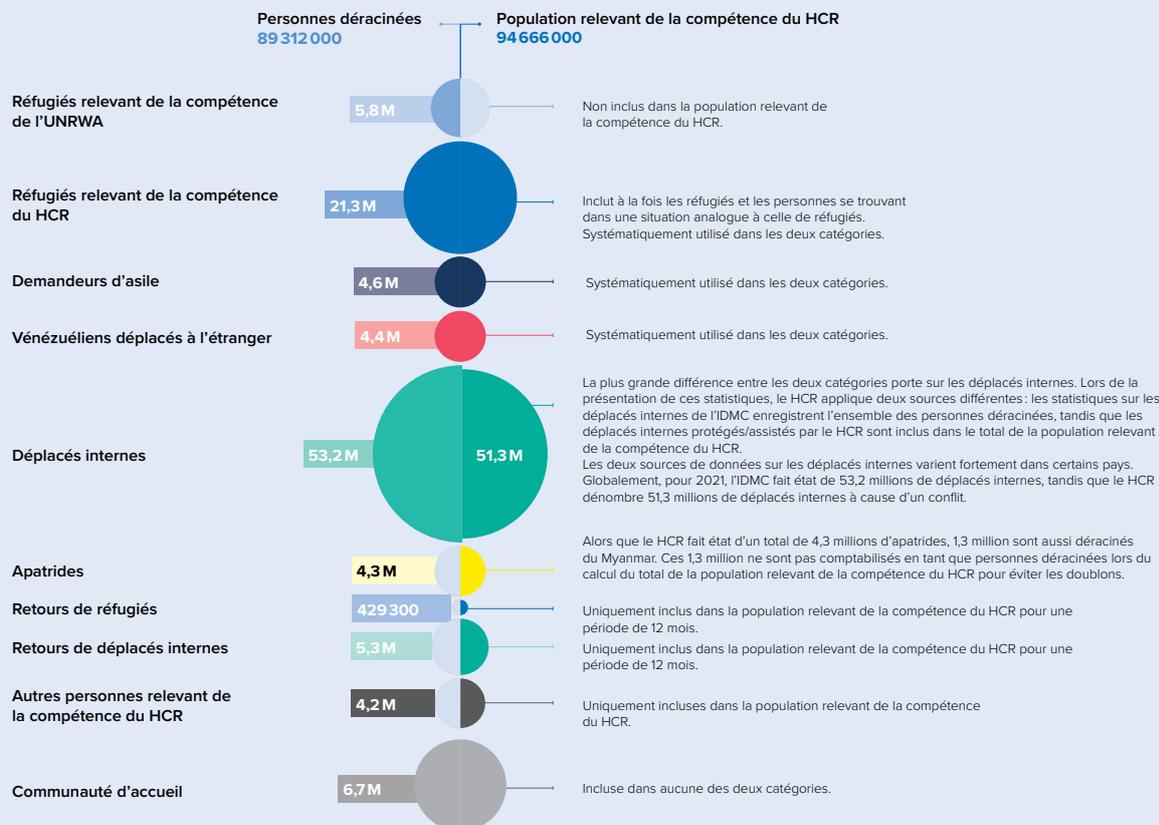
Le nombre total de personnes déracinées comprend les réfugiés, les demandeurs d'asile, les déplacés internes et les Vénézuéliens déplacés à l'étranger. Il inclut les réfugiés et autres personnes déplacées qui ne sont pas prises en charge dans le cadre du mandat du HCR et exclut d'autres catégories comme les rapatriés et les personnes apatrides non déplacées.

La population totale des personnes relevant de la compétence du HCR désigne les personnes que le HCR a pour mandat de protéger et d'assister. Elle englobe

les personnes qui ont été déracinées; celles qui sont rentrées chez elles au cours de l'année précédente; celles qui sont apatrides (dont la plupart ne sont pas déplacées); et d'autres groupes auxquels le HCR a étendu sa protection ou fourni une assistance pour des raisons humanitaires.

Ces deux catégories sont comparées sous forme de graphique ci-dessous. Une ventilation détaillée de la population relevant de la compétence du HCR par catégorie et pays est donnée dans le tableau 1 de l'Annexe.

Les chiffres de ce rapport sont basés sur les données communiquées par les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le HCR. Ils sont arrondis à la centaine ou au millier le plus proche. Certains ajustements pouvant apparaître plus tard dans l'année dans le *Refugee Data Finder*<sup>11</sup>, les chiffres contenus dans ce rapport doit être considérés comme étant provisoires et sujets à changement. Sauf indication contraire, le rapport ne fait pas référence à des événements qui se sont produits après le 31 décembre 2021.



<sup>9</sup> Voir la page [Méthodologie](#) du *Refugee Data Finder* du HCR pour une définition de chaque groupe de population.

<sup>10</sup> Voir: [What is the difference between population statistics for forcibly displaced and the population of concern to UNHCR?](#)

<sup>11</sup> Voir: [Refugee Data Finder](#) du HCR

## CHAPITRE 1

# Déplacement forcé mondial

« Chaque année au cours de la dernière décennie, les chiffres n'ont cessé d'augmenter. Soit la communauté internationale se mobilise pour réagir face à ce drame humain, pour mettre fin aux conflits et parvenir à des solutions durables, soit cette tendance dramatique se maintiendra. »

**Filippo Grandi**

Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Poursuivant une tendance inquiétante à la hausse qui dure depuis 10 ans, le nombre de personnes contraintes de fuir à cause de persécutions, d'un conflit, de violences, de violations des droits humains et d'événements ayant gravement perturbé l'ordre public a grimpé à 89,3 millions fin 2021. Ce chiffre représente plus du double des 42,7 millions de personnes qui étaient toujours déracinées fin 2012 et une augmentation soudaine de 8 %, soit près de sept millions de personnes, en 12 mois à peine. Par conséquent, plus de 1 % de la population mondiale, ou une personne sur 88, était déracinée fin 2021, contre une sur 167 fin 2012.

En 2021, quelque 1,7 million de personnes ont franchi une frontière internationale en quête de protection et 14,4 millions de nouveaux déplacements à l'intérieur d'un pays ont été signalés<sup>12</sup>. Il s'agit là d'une augmentation considérable par rapport au chiffre combiné de 11,2 millions un an auparavant. Si le déplacement interne a été nettement plus important en 2021 que ces dernières années, le nombre de personnes qui ont franchi une frontière internationale pour rechercher une protection est resté faible par rapport aux niveaux d'avant la pandémie car de

nombreux pays ont maintenu les restrictions de voyage et de franchissement des frontières imposées pour des raisons de santé. L'accès aux procédures d'asile ne s'est pas amélioré pendant l'année<sup>13</sup> mais la plupart des pays qui restaient fermés aux personnes ayant besoin de la protection internationale fin 2021 avaient introduit au moins des mesures plus souples, à des degrés toutefois différents, au lieu de maintenir leur système d'asile totalement verrouillé.

Le fait peut-être le plus marquant de l'année a été le nombre de conflits qui se sont intensifiés et de nouveaux conflits qui ont éclaté (voir la carte 1). D'après la Banque mondiale, 23 pays, accueillant une population combinée de 850 millions de personnes, ont été en proie à des conflits d'intensité moyenne ou élevée en 2021<sup>14</sup>. Le nombre de pays touchés par un conflit a doublé au cours de la dernière décennie, les femmes et les enfants étant exposés de manière disproportionnée à une discrimination profondément enracinée et à une vulnérabilité extrême<sup>15</sup>.

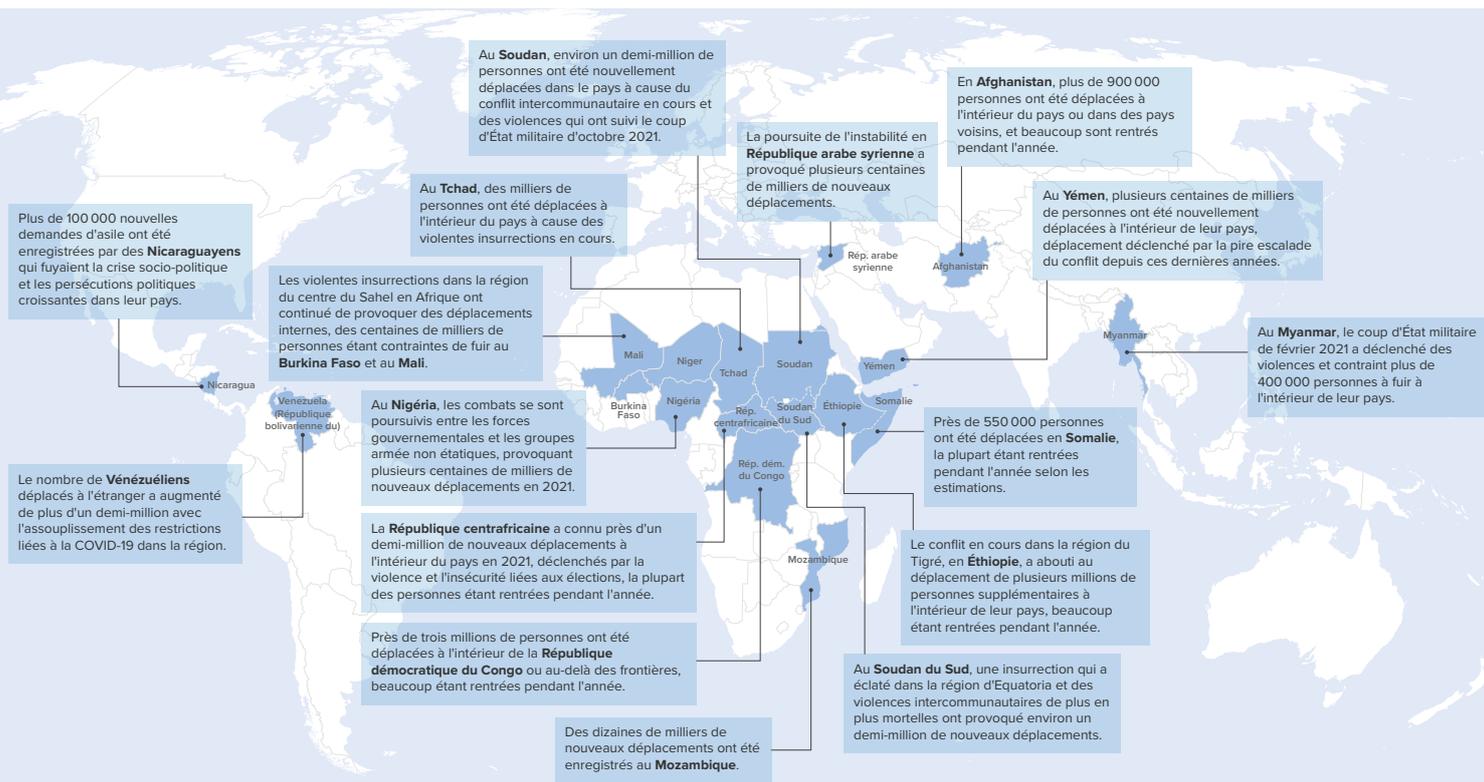
<sup>12</sup> Source pour le déplacement forcé : Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC)

<sup>13</sup> Fin 2021, les demandeurs d'asile pouvaient avoir accès à 121 pays, contre 108 au début de l'année et 84 à peine mi-2020, voir : [UNHCR's COVID-19 Protection Issues dashboard](#)

<sup>14</sup> Voir : [Development and peace in uncertain times](#)

<sup>15</sup> Voir : [The Gender Dimensions of Forced Displacement – A Synthesis of New Research](#)

Carte 1 | Nouveaux déplacements en 2021



En Afghanistan, les événements qui ont abouti à la prise de Kaboul par les talibans en août 2021 ont provoqué des déplacements à l'intérieur du pays et dans les pays voisins. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays a augmenté pour la 15<sup>e</sup> année consécutive, alors même que plus de 790 000 Afghans sont rentrés dans leur pays pendant l'année.

Le conflit dans la région du Tigré en Éthiopie s'est traduit par le déplacement supplémentaire d'au moins 2,5 millions de personnes à l'intérieur du pays, environ 1,5 million d'entre elles regagnant leur foyer pendant l'année.

Les insurrections violentes dans la région du Sahel central, en Afrique, ont continué à être à l'origine de déplacements internes, en particulier au Burkina Faso. Les causes profondes du conflit dans la région sont notamment l'extrême pauvreté et le sous-développement chronique. La crise climatique aggrave encore la situation humanitaire, les températures de la région augmentant 1,5 fois plus vite que la moyenne mondiale<sup>16</sup>.

Au Myanmar, le coup d'État militaire de février 2021 a déclenché des violences généralisées et contraint de nombreuses personnes à fuir.

Avec la reprise des déplacements depuis le Venezuela, principalement vers d'autres pays d'Amérique latine, le nombre de Vénézuéliens déplacés à l'étranger s'est lui aussi accru de plus d'un demi-million.

En outre, la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo, le Nigéria, le Soudan du Sud, le Soudan et le Yémen ont tous enregistré des augmentations de 100 000 à 500 000 personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays durant l'année.

**Si ce rapport se concentre sur le déplacement forcé en 2021, il est impossible d'ignorer les événements plus récents survenus début 2022.** La guerre en Ukraine a mobilisé l'attention du monde entier, plus de 7 millions d'Ukrainiens déplacés à l'intérieur de leur pays et plus de 6 millions de mouvements de réfugiés quittant l'Ukraine ayant été enregistrés<sup>17</sup>. Cette situation représente la plus vaste crise de déplacement forcé depuis la Seconde Guerre mondiale et indéniablement celle qui s'est développée le plus rapidement. Il convient de rappeler que les réfugiés qui fuient l'Ukraine sont principalement accueillis par des pays européens à revenu élevé. Ils se sont également vus offrir un statut de protection temporaire par des États membres de l'Union européenne, plus de 2,8 millions de réfugiés

<sup>16</sup> Voir: [La dernière décennie de conflits au Sahel a entraîné le déplacement de 25 millions de personnes](#)

<sup>17</sup> Au 29 mai 2022, 7,1 millions d'Ukrainiens avaient été déplacés à l'intérieur de leur pays (Source: [OIM](#)). Du 24 février au 29 mai 2022, 6,8 millions de mouvements de réfugiés quittant l'Ukraine ont été enregistrés, tandis que 2,2 millions de mouvements d'arrivants en Ukraine ont été enregistrés au cours de la même période, dont certains de nature pendulaire (Source: [Ukraine refugee situation](#)).

ayant été enregistrés dans le cadre de tels dispositifs<sup>18</sup>. Nombre des 36,2 millions de réfugiés, de demandeurs d'asile et autres personnes ayant été contraintes de fuir au-delà d'une frontière qui étaient déjà déplacés fin 2021 ont connu des conditions beaucoup plus éprouvantes.

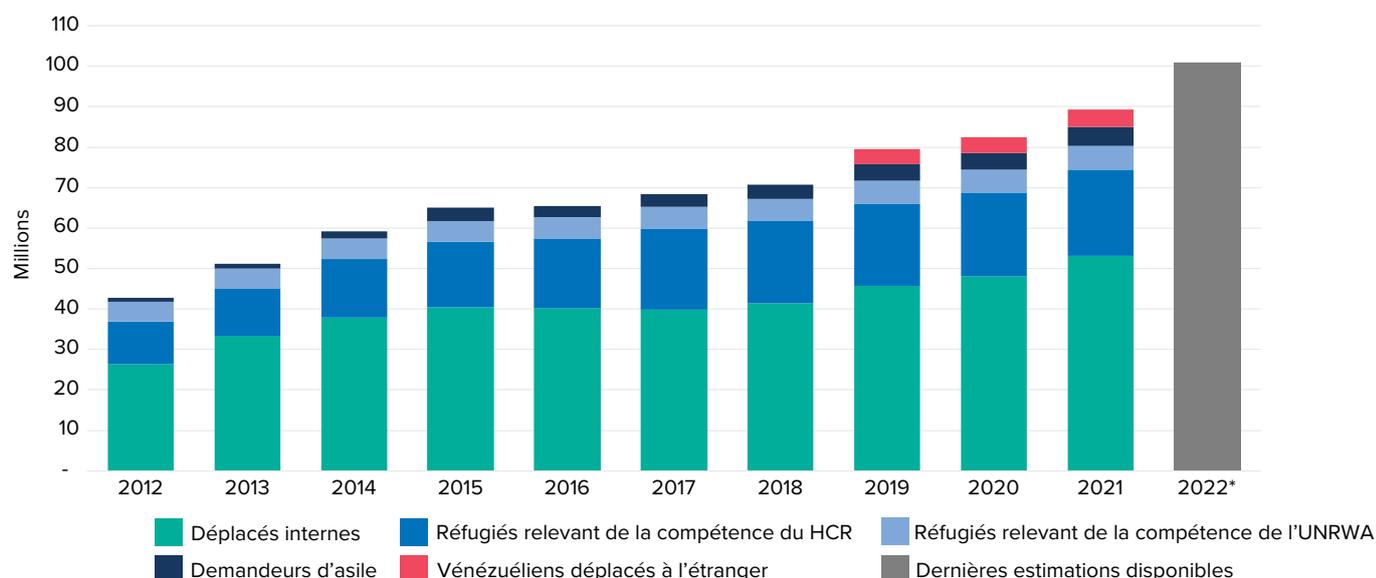
À titre d'exemple, les personnes contraintes de fuir sont fortement touchées par les crises alimentaires, de nombreux réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ayant du mal à nourrir leur famille. En Afghanistan par exemple, 55% de la population du pays n'avait pas suffisamment à manger chaque jour, un chiffre effarant s'il en est. Dans le monde entier, 82% des déplacés internes et 67% des réfugiés et des demandeurs d'asile étaient originaires de pays en proie à une crise alimentaire en 2021<sup>19</sup>. Quelque 40% des réfugiés et des demandeurs d'asile étaient accueillis dans des pays qui étaient confrontés à une crise alimentaire fin 2021.

On constate également un net manque d'équité dans le déploiement des vaccinations contre la COVID-19. En mars 2022, seuls 1% des 10,9 milliards de doses administrées l'avaient été dans des pays à revenu faible. Cela signifie que 2,8 milliards de personnes dans le monde attendent toujours d'avoir leur première injection<sup>20</sup>. Des ressources sont donc encore nécessaires pour les activités liées à la vaccination et pour administrer le vaccin jusque dans les régions les plus reculées.

Avant la guerre en Ukraine, il était prévu que l'économie mondiale retrouve ses taux de croissance d'avant la pandémie entre 2022 et 2024. Les prévisions récentes sont plus pessimistes, essentiellement à cause des conséquences des pressions inflationnistes sur l'alimentation et l'énergie qui en résultent<sup>21</sup>. Les pays à revenu faible, qui accueillent près d'un quart des réfugiés du monde et plus des deux tiers des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, seront probablement touchés de manière disproportionnée. Cette situation aggravera les problèmes socio-économiques immédiats et à long terme auxquels sont confrontées les populations déplacées.

**Dans le rapport Tendances mondiales de l'an dernier, le HCR déclarait que la question n'était plus de savoir si le déplacement forcé dépasserait 100 millions de personnes, mais quand<sup>22</sup>. Et bien, nous y sommes<sup>23</sup>.** Avec les millions d'Ukrainiens déplacés au moment de la rédaction du présent rapport et les nouveaux déplacements intervenus ailleurs cette année, notamment au Burkina Faso et au Myanmar, la population déplacée totale dépasse actuellement 100 millions de personnes (voir la figure 1). Cela signifie qu'une personne sur 78 au monde a dû fuir, un chiffre dramatique que peu de personnes se seraient attendues à voir atteint il y a dix ans.

Figure 1 | **Personnes contraintes de fuir | 2012 – 2022**



\* Les chiffres pour 2022 sont des estimations reposant sur les données disponibles au 30 mai 2022.

<sup>18</sup> Source: HCR, [Ukraine situation: Refugees from Ukraine across Europe as of 29 May 2022](#)

<sup>19</sup> Voir: [2022 Global Report on Food Crises](#); 82% de déplacés internes (source IDMC) et 72% de réfugiés relevant de la compétence du HCR, de personnes se trouvant dans une situation analogue à celle de réfugiés, de Vénézuéliens déplacés à l'étranger et de demandeurs d'asile sont originaires de ces pays. 40% des personnes déplacées au-delà de frontières sont accueillis dans ces mêmes pays.

<sup>20</sup> Voir: [Vaccination against COVID-19 will define countries' socio-economic recovery](#)

<sup>21</sup> Voir: FMI, [War sets back the global recovery](#)

<sup>22</sup> Voir: [Global Trends 2020](#)

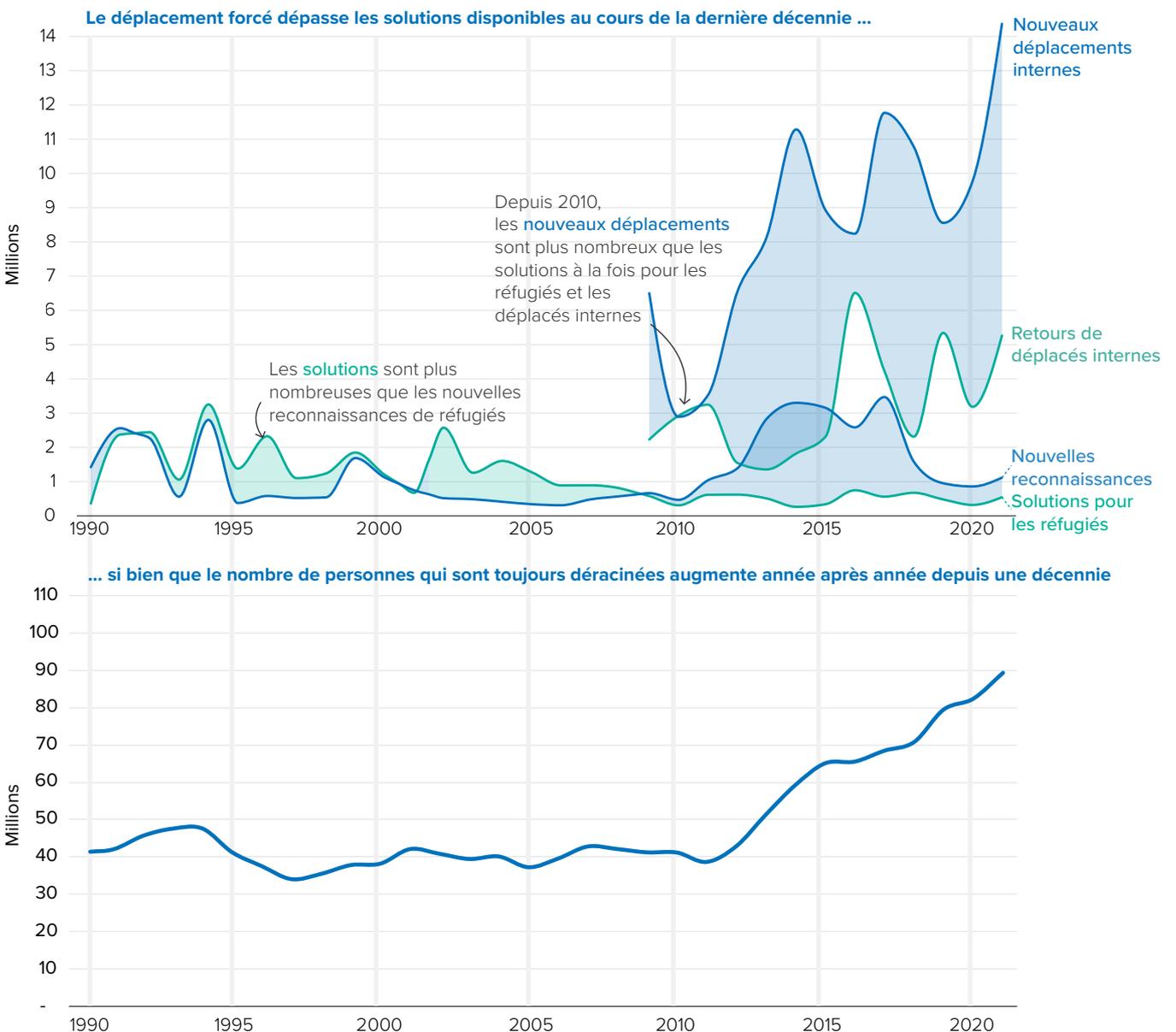
<sup>23</sup> Voir: [100 millions de personnes déracinées](#)

## Que va-t-il se passer à présent ?

Quelle direction le monde va-t-il prendre dans les années à venir ? La communauté internationale peut agir, elle peut redoubler d'efforts pour partager les responsabilités et trouver des solutions durables, ce qui pourrait inverser la tendance actuelle et réduire fortement les niveaux de déplacement forcé. La tendance récente est inquiétante, comme il apparaît sur la figure 2 ci-dessous, avec une dernière décennie très différente des deux précédentes. Il y a toujours eu des solutions aux exodes dus à des situations de

déplacement forcé mais, avec l'intensification des nouvelles crises de réfugiés et la résurgence ou l'absence de résolution des crises existantes, il existe un besoin aigu et croissant de solutions durables d'une ampleur toujours plus grande. Toutefois, compte tenu du rythme des nouveaux déplacements forcés au cours de la dernière décennie, les solutions ont eu du mal à suivre. En 2020, l'effet des mesures visant à limiter la propagation du COVID-19 a été clairement visible dans la chute brutale de toutes les formes de solutions durables. Le nombre de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays bénéficiant de solutions a augmenté en 2021, mais il est resté une petite fraction des besoins globaux.

Figure 2 | **Déplacement forcé et solutions durables | 1990 – 2021**



Si les conflits actuels pouvaient se solder par une paix durable, combien de réfugiés et de déplacés internes rentreraient chez eux ? Les enquêtes sur les intentions de retour que le HCR et ses partenaires mènent dans de nombreux pays du monde entier aident à indiquer si les réfugiés souhaiteraient rentrer dans leur pays d'origine si les conditions le permettaient. Par exemple, sept Syriens sur dix accueillis pour la plupart dans des pays voisins espéraient rentrer en Syrie<sup>24</sup>. Plus généralement, depuis un tiers jusqu'à la moitié des autres populations réfugiées ont exprimé le désir de rentrer dans le cadre d'enquêtes similaires. Si une paix durable pouvait être instaurée dans quelques lieux clés, les chiffres mondiaux des réfugiés pourraient diminuer de moitié à environ 10 millions, c'est-à-dire à leur niveau d'il y a deux décennies. Mais, en l'absence de volonté politique de rétablir la paix, la perspective d'un retour dans leur pays d'un grand nombre de réfugiés dans un proche avenir restera inaccessible.

Parmi les autres solutions figure la réinstallation dans un pays tiers, mécanisme crucial pour certains des réfugiés les plus vulnérables, qui peuvent être confrontés à des risques de protection spécifiques ou urgents. Cependant, le nombre de places de réinstallation offert par les États continue d'être très inférieur aux besoins globaux. En 2020, par exemple, seuls 4 % des 1,4 million de réfugiés ayant besoin de cette solution selon les estimations ont été réinstallés<sup>25</sup>.

La naturalisation est possible pour les réfugiés dans certains pays, notamment des pays à revenu élevé en Amérique du Nord, en Europe et en Australasie. Les obstacles administratifs et bureaucratiques, les contraintes financières et autres barrières peuvent entraver l'accès des réfugiés à la citoyenneté<sup>26</sup>.

Les solutions durables sont donc devenues une option pour un nombre de plus en plus restreint de réfugiés et de déplacés internes et sont largement dépassées par le nombre croissant des personnes contraintes de fuir. Comme l'énonce le Pacte mondial sur les réfugiés<sup>27</sup>, il convient d'intensifier le renforcement de l'autonomie des réfugiés et d'alléger la pression qui pèse sur les pays d'accueil, tout en redoublant d'efforts pour étendre les solutions durables, en particulier dans les pays d'origine. L'apport de solutions durables aux déplacements à l'intérieur des pays est également essentiel, comme le souligne le programme d'action du Secrétaire général des Nations Unies sur le déplacement interne<sup>28</sup>.

Il faut de toute urgence parvenir à une solidarité internationale accrue et à un plus grand partage des responsabilités, deux des principes essentiels qui sous-tendent le Pacte mondial sur les réfugiés. Sinon, le XXI<sup>e</sup> siècle risque d'être de plus en plus façonné par le nombre et l'intensité croissants des conflits, et par l'augmentation du nombre de personnes contraintes de fuir qui en découle, encore exacerbés par l'exposition au changement climatique. Alors que le monde a dépassé les 100 millions de personnes déracinées, le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a souligné qu'il s'agissait d'une crise politique que seules la solidarité et une volonté politique permettront de résoudre<sup>29</sup>. La communauté internationale doit donc travailler de concert afin de résoudre les conflits existants ; de lutter contre les causes profondes des problèmes pour atténuer le risque d'apparition de futurs conflits dans des États de plus en plus fragiles ; et d'offrir suffisamment de possibilités viables pour permettre aux personnes déplacées de force de vivre dans la sécurité et la dignité.

<sup>24</sup> Voir : [Sixth Regional Survey on Syrian Refugees' Perceptions & Intentions on Return to Syria](#). Couvrant l'Égypte, l'Iraq, la Jordanie et le Liban, l'enquête a porté sur plus de 3200 réfugiés syriens, parmi un total de 1,9 million dans ces pays. La septième enquête sur les intentions de retour, qui doit paraître bientôt, montre que le nombre de Syriens qui ont l'intention de rentrer est légèrement inférieur.

<sup>25</sup> Voir : [Projected global resettlement needs in 2021](#)

<sup>26</sup> Voir : [Les obstacles à la citoyenneté européenne: une analyse au niveau de l'UE](#)

<sup>27</sup> Voir le [Global Compact on Refugees et la High-Level Officials Meeting in December 2021](#)

<sup>28</sup> Voir : [UN Secretary-General's Action Agenda on Internal Displacement](#)

<sup>29</sup> Voir : [100 million have now been forced to flee their homes](#).

## PRÉVOIR LE DÉPLACEMENT DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat met en garde dans son scénario intermédiaire sur le fait que la température mondiale moyenne pourra augmenter de 2,1 à 3,5°C par rapport à l'ère pré industrielle d'ici la fin de ce siècle<sup>30</sup>. Une telle élévation de la température aura des conséquences très profondes sur les écosystèmes de la Terre, et sur les personnes qui vivent dans ces écosystèmes. Par exemple, l'agriculture pluviale sera probablement très touchée. Élément inquiétant, cette forme d'agriculture représente actuellement la base de l'essentiel de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence des populations en Asie, en Amérique centrale et en Amérique du Sud, en Afrique subsaharienne, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Au fil des millénaires, les mouvements de population ont toujours été une stratégie d'adaptation ou de fuite face à des environnements non viables ou qui se dégradaient. L'Observatoire des situations de déplacement interne estime qu'au cours de la seule année 2021, environ 23 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays par des événements climatiques extrêmes tels que les inondations, les tempêtes et les sécheresses. Mais les questions consistant à savoir combien de personnes seront déracinées par le changement climatique dans le futur, et comment leurs besoins élémentaires seront satisfaits, restent sans réponse. Le dernier rapport Groundswell estime que 216 millions de personnes pourraient être contraintes de se déplacer à l'intérieur de leur pays d'ici 2050 à cause de phénomènes à évolution lente dans six régions<sup>31</sup>. D'autres scénarios vont de 200 millions à 1 milliard de personnes déplacées par le changement climatique au cours de la même période.

Mais ces chiffres doivent être considérés avec prudence car le lien entre changement climatique et mobilité humaine est extrêmement complexe. Par ailleurs, l'impact du changement climatique sur le déplacement n'est pas un processus uniforme et inclut les aspects suivants :

- **Les phénomènes à déclenchement soudain** tels que les tempêtes, les inondations et les incendies de forêts. Les conséquences de ces phénomènes peuvent être importantes en termes d'ampleur immédiate mais les personnes qu'ils déplacent restent généralement près de chez elles et quittent rarement leur pays, la plupart rentrant au cours des trois premiers mois. Peu d'éléments concrets montrent jusqu'ici que de tels phénomènes modifient fortement le comportement à moyen et long terme des populations touchées en matière de mobilité.
- **Les phénomènes à évolution lente** comme les sécheresses, les changements du régime des précipitations et la salinité due à l'élévation du niveau des mers. La migration saisonnière des zones rurales vers les zones urbaines est courante parmi les ménages ruraux, en particulier dans les économies à revenu faible et intermédiaire, car les personnes doivent faire face à des récoltes peu abondantes et cherchent à diversifier leurs sources de revenus. L'impact négatif du changement climatique sur les rendements des cultures peut conduire à une augmentation des mouvements de population saisonniers, voire à des mouvements plus permanents. De tels mouvements sont actuellement les plus fréquents entre des régions des mêmes pays. Dans de nombreux pays, mais pas dans tous, la migration est essentiellement le fait des membres jeunes, mieux éduqués et généralement de sexe masculin des familles, si bien que les membres plus vulnérables et les femmes se retrouvent souvent à devoir faire face à une situation qui se détériore. Les conséquences du changement climatique sur leur revenu peuvent compromettre la capacité d'un nombre croissant de ménages à se déplacer ailleurs faute de ressources, les laissant pris au piège d'une situation qui n'est pas viable.
- **Conflit lié au changement climatique.** La compétition pour des ressources en terre et en eau qui diminuent, les exodes vers les centres urbains qui mettent à rude épreuve leurs infrastructures et la flambée des prix mondiaux des denrées alimentaires sont les principaux facteurs qui accroissent le risque d'intensification d'un conflit. Ces risques sont particulièrement élevés dans les pays où la gouvernance et les infrastructures sont déficientes et/ou les ressources insuffisantes.

Toute prévision de déplacement futur dans le contexte du changement climatique se trouve confrontée aux trois problématiques suivantes :

- Premièrement, les **statistiques relatives au déplacement dans le contexte du changement climatique**. Pour dire les choses simplement, on ne saurait quantifier ce qui ne peut être défini et on ne peut prédire ce qui ne peut être quantifié. Le manque de statistiques appropriées et largement reconnues sur le déplacement dans le contexte du changement climatique est à l'origine de l'un des principaux obstacles à un travail prédictif et rend difficile la comparaison des chiffres de différentes études. D'un point de vue juridique, le HCR n'est pas

<sup>30</sup> Voir le [Sixième rapport du GIEC](#).

<sup>31</sup> Voir le [rapport Groundswell](#).

favorable au terme « réfugié climatique », qui n'existe pas en droit international : point n'est besoin d'une nouvelle catégorie juridique pour fournir une protection adéquate<sup>32</sup>. Il est également très difficile de déterminer si une personne qui a été déracinée dans le contexte du changement climatique aurait été déplacée de toute manière s'il n'y avait pas eu de changement climatique.

- Deuxièmement, l'**absence de précédent historique** pour de nombreuses situations qui se produiront à mesure que le changement climatique lié à l'activité humaine progressera et dont l'impact sur la mobilité humaine n'a jamais été observé auparavant. Cela signifie que l'on ne sait toujours pas très bien quelle sera l'incidence du changement climatique sur les décisions et le comportement des personnes dans le futur. De nombreuses communautés victimes de phénomènes à déclenchement soudain ont été touchées par de tels phénomènes bien avant le début du changement climatique induit par l'activité humaine et s'y sont adaptées. Par exemple, l'architecture japonaise traditionnelle a été conçue de manière à résister aux fréquents tremblements de terre. Mais une augmentation de la fréquence et de la gravité de ces phénomènes à déclenchement soudain pourrait amener ces communautés à un point où leurs stratégies d'adaptation traditionnelles ne suffisent plus. Il pourrait en résulter un changement important du comportement migratoire à moyen et long terme.
- Enfin, le **lien entre changement climatique et déplacement (forcé)** continue de ne pas être pleinement mesurable et il n'existe aucun consensus quant à l'existence d'un lien direct de cause à effet entre les deux. On ne dispose par exemple que d'informations limitée sur l'impact du changement climatique sur l'aggravation de la pauvreté, l'instabilité politique et les conflits armés. Les affrontements violents qui opposent actuellement les agriculteurs et les éleveurs dans le nord du Cameroun, par exemple, révèle l'existence d'une relation claire de cause à effet entre le changement climatique et les conflits, bien que les preuves empiriques plus larges de l'existence de cette relation en d'autres lieux restent rares. Le changement climatique peut être l'élément déclencheur de conflits dans des situations où d'autres conditions préalables à l'apparition d'un conflit et d'une guerre étaient déjà en place<sup>33</sup>.

La tâche consistant à produire des données fiables et précises sur les déplacements futurs dans le contexte du changement climatique représente donc clairement un défi. Plutôt que de se concentrer sur des chiffres spécifiques, ce que l'on peut retirer des analyses effectuées à ce jour, c'est une description relativement précise des populations et des régions qui courent les plus grands risques à cause du changement climatique. Les corpus de données tels que le Notre Dame Global Adaptation Index (indice mondial d'adaptation Notre-Dame), qui mesure la vulnérabilité d'un pays aux perturbations climatiques<sup>34</sup>, esquissent des grandes lignes utiles. En fait, 95 % de tous les déplacements dus à un conflit interne en 2021 se sont produits dans des pays hautement vulnérables aux effets du changement climatique<sup>35</sup> et 78 % des nouveaux réfugiés<sup>36</sup> et demandeurs d'asile viennent de ces mêmes pays. Au cours de la dernière décennie, plus de quatre réfugiés, demandeurs d'asile et déplacés internes nouvellement déplacés sur cinq étaient originaires de pays hautement vulnérables aux conséquences du changement climatique<sup>37</sup>.

De toute évidence, le meilleur moyen d'atténuer les risques de déplacement dans le contexte du changement climatique consiste à prendre des mesures concertées pour réduire les émissions mondiales et encourager un développement vert, inclusif et résilient, ainsi qu'une utilisation équitable des ressources. Sans de telles mesures, ce seront ces populations les plus vulnérables qui auront très probablement le plus besoin, dans le futur, d'un soutien axé sur l'adaptation sur place. Des mesures telles que les infrastructures résistantes aux aléas météorologiques, des variétés de semences et des techniques agricoles capables de résister à la sécheresse, des mesures de protection côtière et des aides aux ménages ruraux pour leur permettre d'avoir des revenus autres que ceux provenant de la terre peuvent toutes contribuer à réduire le risque de déplacement.

<sup>32</sup> [Considérations juridiques relatives aux demandes de protection internationale faites dans le contexte des effets néfastes du changement climatique et des catastrophes](#), HCR 2020

<sup>33</sup> Voir : [Climate as a risk factor for armed conflict](#)

<sup>34</sup> La vulnérabilité d'un pays au changement climatique dépend de son exposition aux changements climatiques et de sa capacité à faire face à ces changements avec ses ressources financières et techniques.

<sup>35</sup> Voir : [ND-GAIN index](#). Les chiffres de 2021 sont calculés en utilisant l'indice ND-GAIN 2019, qui détermine le pourcentage des nouveaux déplacements dus à un conflit interne enregistrés par l'IDMC ou les nouveaux réfugiés et demandeurs d'asile relevant du mandat du HCR venant des 30 % les plus faibles des valeurs de l'indice ND-GAIN, c'est-à-dire des pays extrêmement vulnérables au changement climatique. Les données relatives à la vulnérabilité pour le Soudan du Sud n'étant pas disponibles, le Soudan est utilisé comme substitut.

<sup>36</sup> Voir : [New Forcibly displaced population flow dataset](#)

<sup>37</sup> La corrélation entre un indice ND-GAIN élevé et un grand nombre de personnes déracinées n'implique pas l'existence d'une relation de cause à effet entre une grande vulnérabilité au changement climatique et le déplacement forcé. Ce sont plutôt des facteurs aggravants, comme la pauvreté et la faiblesse des institutions, qui augmenteront à la fois la vulnérabilité d'un pays au changement climatique et la probabilité qu'un pays connaisse un conflit provoquant des déplacements massifs.

## CHAPITRE 2

# Réfugiés

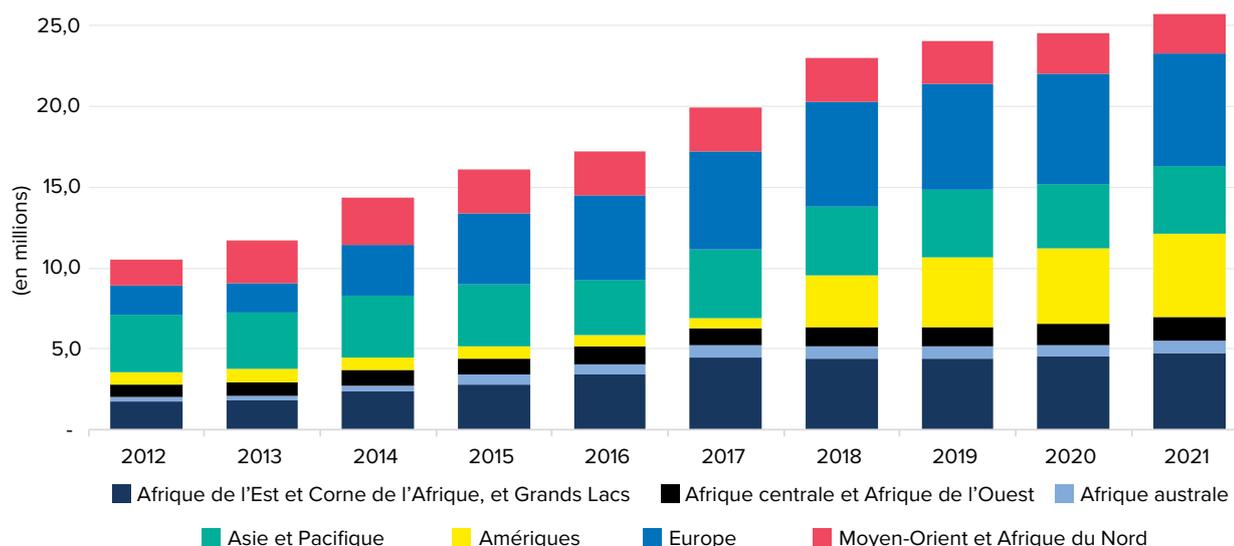
Pendant l'année, le nombre de réfugiés<sup>38</sup> du monde entier est passé de 20,7 millions en 2020 à 21,3 millions fin 2021, soit plus du double par rapport aux 10,5 millions d'il y a dix ans. Le nombre de Vénézuéliens déplacés à l'étranger a lui aussi augmenté, de 3,9 millions à 4,4 millions sur la même période. Au cours de l'année, 794 100 personnes ont reçu la protection internationale à titre individuel (494 900) ou collectif (299 200). Si ce chiffre est légèrement supérieur à celui de 2020 (765 200), il reste très inférieur au niveau d'avant la COVID-19, soit 952 800 personnes en 2019. Nombre des Vénézuéliens déplacés à l'étranger se trouvant

dans des pays d'Amérique latine ou des Caraïbes ont obtenu un permis de résidence ou une autre forme de droit de séjour légal ces dernières années, mais l'on ne dispose toujours pas de données de suivi précises relatives à ces types de protection<sup>39</sup>.

Dans ce chapitre, le terme « personnes déplacées au-delà de frontières » désigne les réfugiés, les personnes se trouvant dans une situation analogue à celle de réfugiés et les Vénézuéliens déplacés à l'étranger, sauf mention contraire.

## Par région d'asile

Figure 3 | Personnes déplacées au-delà de frontières par région | 2012 – 2021



<sup>38</sup> Inclut les personnes se trouvant dans une situation analogue à celle de réfugiés et exclut les réfugiés palestiniens relevant de la compétence de l'UNRWA.

<sup>39</sup> On dispose cependant de données de suivi pour le statut de protection temporaire en Colombie. Au 31 décembre 2021, 1 696 399 personnes avaient été enregistrées dans le Système d'enregistrement des Vénézuéliens (RUMV) et Migración Colombia avait délivré 39 618 permis de protection temporaire. Ces données sont publiquement disponibles et sont régulièrement mises à jour sur [Estatuto Temporal de Protección](#).

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO. Valentine, 92 ans, réfugiée centrafricaine, est assise devant son abri de fortune. Elle est arrivée avec sa famille début 2021 après s'être enfuie de sa ville d'origine. «C'est la deuxième fois que je fuis mon pays d'origine. J'avais peur des coups de feu et je ne supportais pas de rester», déclare-t-elle.

© HCR/FABIEN FAIVRE



## Europe

En 2021, le nombre des personnes déplacées au-delà des frontières et accueillies en Europe est passé à plus de 7 millions, soit une hausse de 3%. Cette hausse correspond aux réfugiés nouvellement reconnus, dont le nombre total est de 288 000, principalement en Allemagne (79 700), en France (51 000) et en Italie (21 100).

La République de Türkiye est restée le plus grand pays d'accueil de réfugiés au monde en 2021, avec plus de 3,8 millions de réfugiés à la fin de l'année, soit 15% de toutes les personnes déplacées au-delà de frontières dans le monde. L'Allemagne a été le deuxième plus grand pays d'accueil de réfugiés en Europe, avec 1,3 million de réfugiés (5%).

## Amériques

La région des Amériques a accueilli plus de 5,1 millions de personnes déplacées au-delà de frontières (20% de la population mondiale), dont 86% de Vénézuéliens. La forte hausse du nombre de Vénézuéliens déplacés à l'étranger a été à l'origine de l'essentiel de l'augmentation de 11% (524 000) dans les Amériques. Le nombre de Vénézuéliens déplacés au Pérou, en Colombie et en Équateur s'est respectivement accru de 276 400, 112 900 et 102 100 personnes par rapport à l'année précédente du fait de l'assouplissement des restrictions de voyages liées à la COVID-19. Parallèlement, les mouvements transfrontaliers et pendulaires de réfugiés et de migrants vénézuéliens vers et depuis leur pays ont également augmenté. Ailleurs dans la région, des nombres importants de réfugiés ont été reconnus au Canada (33 800), au Mexique (28 100) et aux États-Unis d'Amérique (20 600). À la fin de l'année 2021, la Colombie accueillait plus de 1,8 million de personnes déplacées au-delà de frontières, le Pérou, 797 300, et l'Équateur, 560 500.

## Afrique subsaharienne

Avec la poursuite de la violence et des conflits dans certaines régions du continent, plus d'un quart de toutes les personnes déplacées au-delà de frontières résidaient en Afrique subsaharienne. La région de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique et des Grands Lacs abritait plus de 4,7 millions de réfugiés fin 2021, soit 206 000, ou 5%, de plus qu'en 2020. Un cinquième de tous les réfugiés du monde vivent dans cette région, essentiellement dans trois pays seulement: Ouganda (1,5 million), Soudan (1,1 million) et Éthiopie (821 300). En

2021, 165 400 réfugiés ont été reconnus à titre individuel ou collectif dans la région, la plupart au Soudan (66 300), en Ouganda (62 500) et en Éthiopie (19 200).

Près de 1,5 million de réfugiés étaient accueillis par des pays de la région Afrique centrale et Afrique de l'Ouest, soit une augmentation de 134 900 (10%) par rapport à fin 2020. Le Tchad (555 800) et le Cameroun (457 300) en ont reçus plus des deux tiers (68%) à eux deux.

Le nombre de réfugiés installés en Afrique australe a augmenté de 62 900 personnes à 783 300 en 2021. Plus de la moitié de cette hausse est due à la fuite de réfugiés depuis la République centrafricaine en République démocratique du Congo à cause de la violence et de l'insécurité qui ont suivi les élections générales de décembre 2020. La République démocratique du Congo abritait déjà la plus importante population réfugiée de la région, qui atteignait 524 100 réfugiés à la fin de l'année.

## Asie et Pacifique

Le nombre de réfugiés dans la région Asie et Pacifique a augmenté de 138 400 personnes en 2021, atteignant le chiffre de 4,2 millions, soit 16% de la population mondiale de réfugiés, la plus grande partie de cette augmentation ayant concerné le Pakistan. Pendant l'année, 108 000 Afghans qui ont fui au Pakistan ont fait l'objet d'un examen préliminaire par le HCR. Depuis, une opération de vérification est sur le point de s'achever et a déjà abouti à une diminution de 383 900 Afghans enregistrés et à l'enregistrement de 198 600 naissances au cours des cinq années précédentes. Par conséquent, le nombre total de réfugiés au Pakistan a légèrement augmenté à un peu moins de 1,5 million de personnes. Après le Pakistan, le Bangladesh (918 900) et la République islamique d'Iran (798 300)<sup>40</sup> abritaient les plus grandes populations de réfugiés dans la région.

## Moyen-Orient et Afrique du Nord

La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord continue à voir augmenter sa population réfugiée. Globalement, la région a enregistré une légère diminution du nombre de réfugiés entre 2021 et l'année antérieure (3% de moins) du fait d'une opération d'examen de la population réfugiée en cours (83 300), d'une vérification des données au Liban (32 200) et d'un nombre relativement faible de réfugiés nouvellement reconnus (33 000).

<sup>40</sup> Ce chiffre inclut environ 770 500 réfugiés et 27 800 nouveaux arrivants pré-enregistrés par le HCR. Sur la base des informations reçues par le gouvernement en octobre, la République islamique d'Iran abrite 800 000 réfugiés, dont 780 000 sont des détenteurs afghans de la carte Amayesh et 20 000 des détenteurs irakiens de la carte Hoviat. Ces cartes offrent un statut de réfugié à leur détenteur. Le HCR a travaillé en collaboration permanente avec les autorités concernant ces chiffres depuis. Compte tenu de l'absence de données actualisées, le HCR a tenté d'estimer les changements intervenus dans la population réfugiée en considérant la croissance naturelle et les mouvements secondaires, arrivant à une estimation totale de 770 000 réfugiés (dont 750 000 Afghans et 20 000 Irakiens).

Tableau 1 | **Personnes déplacées au-delà de frontières | 2020 – 2021**

Régions du HCR	Fin 2020				Fin 2021				Évolution	
	Réfugiés	Personnes se trouvant dans une situation analogue à celle de réfugiés	Vénézuéliens déplacés à l'étranger	Total	Réfugiés	Personnes se trouvant dans une situation analogue à celle de réfugiés	Vénézuéliens déplacés à l'étranger	Total	En chiffres absolus	En %
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique, et Grands Lacs	4511500	-	-	4511500	4717500	-	-	4717500	206 000	5%
Afrique australe	720400	-	-	720400	783300	-	-	783300	62 900	9%
Afrique centrale et Afrique de l'Ouest	1353500	-	-	1353500	1488400	-	-	1488400	134 900	10%
<b>Total Afrique*</b>	<b>6 585 400</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 585 400</b>	<b>6 989 200</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 989 200</b>	<b>403 800</b>	<b>6%</b>
Amériques	650300	108800	3862100	4621200	708800	30000	4406400	5145200	524 000	11%
Asie et Pacifique	3968400	48000	-	4016400	3801600	353100	-	4154700	138 300	3%
Europe (y c. République de Türkiye)	6689000	105300	-	6794300	6972500	32000	-	7004500	210 200	3%
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2481900	26000	-	2507900	2415100	26000	-	2441100	-66 800	-3%
<b>Total</b>	<b>20 375 000</b>	<b>288 100</b>	<b>3 862 100</b>	<b>24 525 200</b>	<b>20 886 800</b>	<b>441 100</b>	<b>4 406 400</b>	<b>25 734 700</b>	<b>1 209 500</b>	<b>5%</b>

## Composition démographique estimée des personnes déplacées au-delà de frontières

Le HCR recueille des données mondiales sur la répartition combinée en fonction du sexe et de l'âge des populations relevant de sa compétence à la fin de chaque année. La disponibilité de données démographiques varie fortement en fonction du groupe de population et du pays d'asile. Par exemple, il existe des données démographiques ventilées en fonction du sexe et de l'âge pour 84 % des réfugiés et 42 % des Vénézuéliens déplacés à l'étranger fin 2021.

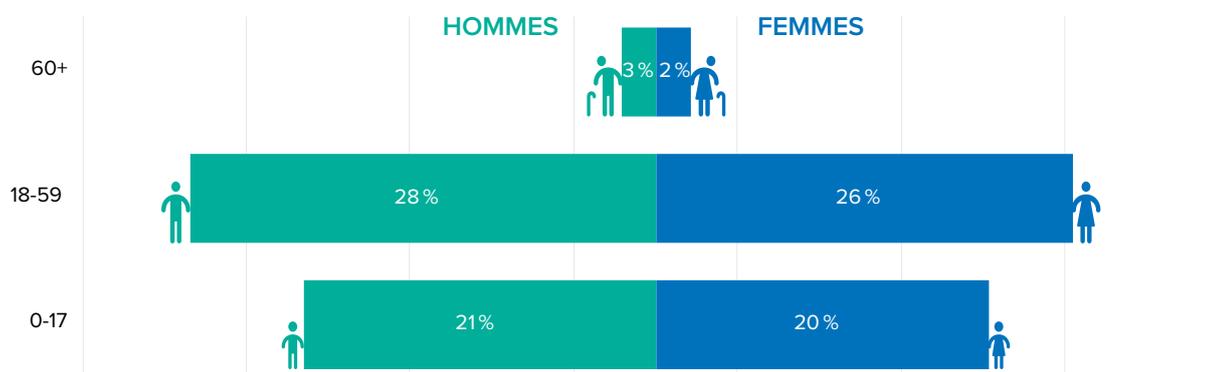
Des modèles statistiques peuvent être utilisés pour imputer la répartition en fonction de l'âge et du sexe pour les données démographiques manquantes de ces populations, afin de combler ces lacunes de données par des estimations<sup>41</sup>. En appliquant cette approche, on estime que 42 % de tous les réfugiés et Vénézuéliens déplacés à l'étranger fin 2021 sont des enfants. Ce chiffre varie en fonction des régions,

la proportion d'enfants étant estimée à près de 55 % de ces populations dans l'Afrique subsaharienne. En comparaison, on estime que 38 % des réfugiés en Europe et 26 % seulement dans les Amériques ont moins de 18 ans.

On estime qu'environ 48 % des personnes déplacées au-delà de frontières sont des femmes et des jeunes filles. Il y a proportionnellement plus de femmes et de jeunes filles parmi les populations réfugiées vivant en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest (54 %), ce chiffre étant inférieur en Europe, avec une estimation de 44 %.

<sup>41</sup> Ces modèles sont générés en utilisant comme point de départ les données disponibles pour un pays d'origine. Lorsque les données pour un pays d'asile particulier sont manquantes, les valeurs sont estimées en utilisant un modèle statistique établi à partir des données disponibles pour le même pays d'origine dans des pays d'asile voisins.

Figure 4 | Démographie des personnes déplacées au-delà de frontières | fin 2021



## ENREGISTREMENT DES NAISSANCES

Les données relatives aux naissances parmi les populations réfugiées déclarées au HCR et enregistrées par les gouvernements sont incomplètes et sous-estiment donc le nombre d'enfants nés avec le statut de réfugié. Afin de mieux évaluer le nombre de ces enfants, le HCR a calculé les estimations en imputant les données manquantes relatives aux naissances entre 2018 et 2021<sup>42</sup>. L'imputation a dû tenir compte du fait que le déplacement forcé a probablement une incidence sur le schéma de fertilité des réfugiés. Les réfugiés sont confrontés à une situation radicalement différente de celle que connaissent les personnes qui restent dans le pays d'origine et ne sont généralement pas représentatifs de la population générale. Ainsi, les taux de naissance dans le pays d'origine n'ont pas nécessairement de valeur indicative pour les populations réfugiées qui ont fui ces pays.

Entre 2018 et 2021, il y a des lacunes dans les données relatives aux enfants nés avec le statut de réfugié dans de nombreux pays du monde entier. Les plus importantes concernent les pays qui accueillent des réfugiés dans les Amériques, dans la région Asie-Pacifique et en Europe. Par contraste, dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, l'enregistrement des naissances des enfants réfugiés syriens s'est progressivement amélioré depuis le début de la crise<sup>43</sup>.

Le HCR estime que plus de 1,5 million d'enfants sont nés avec le statut de réfugié entre 2018 et 2021, soit environ 380 000 par an. Les chiffres des enregistrements pour 2020 ont été compromis par les restrictions de mouvement instaurées par les États pour enrayer la propagation de la COVID-19, compliquant beaucoup la mise en place d'activités d'enregistrement des faits d'état civil, mais celles-ci ont été rétablies en 2021. Cette imputation reposant sur plusieurs hypothèses statistiques larges, les résultats doivent être interprétés comme des estimations et non pas comme des chiffres précis. De par son engagement aux côtés de l'IDAC,<sup>44</sup> le HCR dirige les efforts visant à améliorer les données sur les enfants déplacés.

<sup>42</sup> Voir : [How many children are born into refugee life?](#)

<sup>43</sup> Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, le pourcentage des enfants réfugiés syriens nés dans la région qui n'avaient pas de document à la naissance (c.-à-d. qui n'ont reçu ni un certificat de naissance ni une notification de naissance) est passé de 35% en 2012 à 4% en 2021.

<sup>44</sup> Voir : [International Data Alliance for Children on the Move](#)

## Par pays d'origine

Environ 83% des personnes déplacées au-delà de frontières sont originaires de dix pays à peine, comme les années antérieures (voir figure 5).

La population de réfugiés syrienne reste la plus importante au monde, avec 6,8 millions de réfugiés accueillis dans 129 pays. Les réfugiés syriens représentaient 27% de la population réfugiée mondiale fin 2021. Pendant l'année, leur nombre s'est accru de 145 900 en raison des naissances et d'une augmentation des reconnaissances individuelles en Allemagne (38 100), en Autriche (7 900) et dans d'autres pays d'Europe. Néanmoins, et après plus d'une décennie de conflit, plus des trois quarts des réfugiés syriens vivent toujours dans des pays voisins, principalement en République de Türkiye (3,7 millions), au Liban (840 900) et en Jordanie (673 000). L'Allemagne est le plus grand pays d'accueil qui n'est pas voisin de la Syrie, avec 621 700 réfugiés syriens.

Les Vénézuéliens sont la deuxième population la plus importante de personnes déplacées au-delà de frontières (4,6 millions de personnes). Presque tous se trouvent dans la région des Amériques, sans statut de réfugié officiel. En 2021, leur population a augmenté de plus de 570 000, à cause des Vénézuéliens nouvellement déplacés ayant fui en Colombie (112 900) et en Équateur (102 100) et à une meilleure estimation

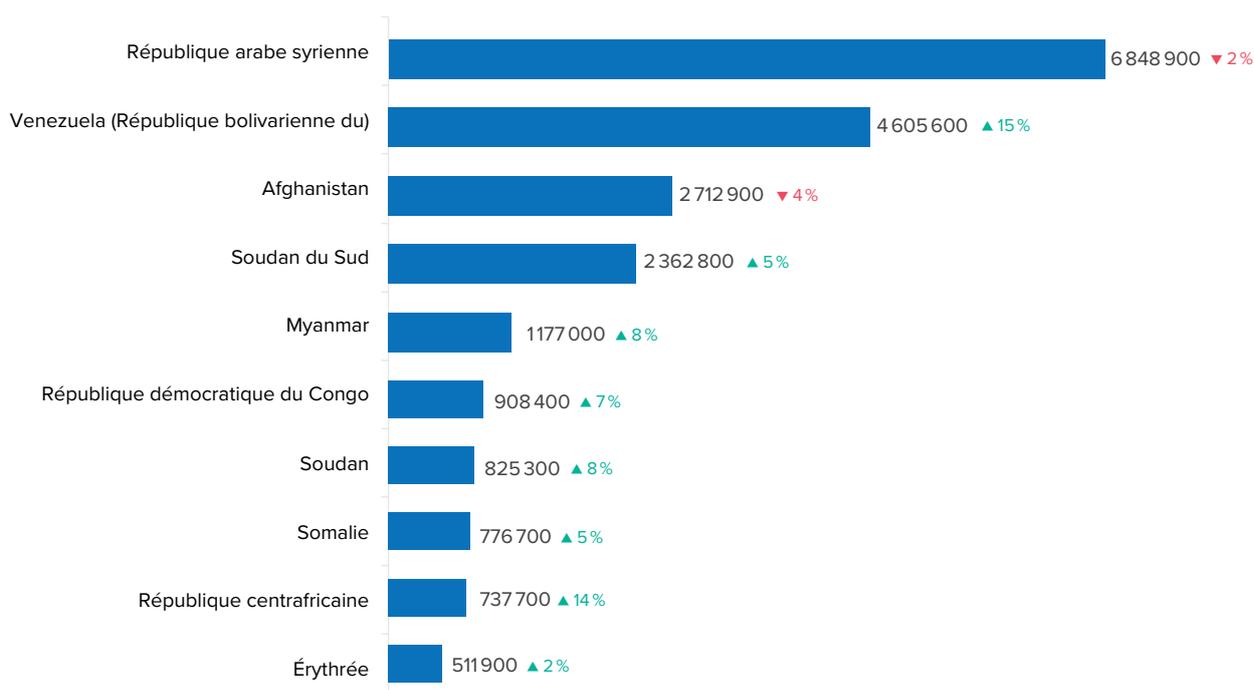
des Vénézuéliens déplacés au Pérou (276 400) et au Chili (45 700).

Les Afghans représentent la troisième population de réfugiés au monde, avec plus de 2,7 millions de personnes installées dans 98 pays. Leur nombre a augmenté de près de 5% (118 000) en 2021, sous l'effet des nouveaux exodes dans les pays voisins que sont le Pakistan (108 000) et la République islamique d'Iran (27 800), des nouvelles naissances enregistrées et des nouvelles reconnaissances en Europe (59 100) et dans la région Asie-Pacifique (6 000).

Le nombre de réfugiés sud-soudanais est passé de 2,2 millions en 2020 à 2,4 millions fin 2021. Presque tous sont accueillis par quatre pays voisins: l'Ouganda (958 900), le Soudan (803 600), l'Éthiopie (386 800) et le Kenya (135 300). La plupart des 109 900 réfugiés sud-soudanais nouvellement reconnus l'ont été dans le cas de procédures prima facie au Soudan (63 900), en Ouganda (30 600) et au Kenya (9 000).

Après le déplacement massif des réfugiés rohingyas depuis le Myanmar en 2017, cette population reste le groupe de personnes déracinées le plus important au monde. En 2021, elle a augmenté de 73 800 personnes pour atteindre 1,2 million, plus des trois quarts étant accueillis au Bangladesh. Cette hausse de 2021 a principalement été due à l'enregistrement de nouvelles naissances, y compris à celles qui ne l'avaient pas été en 2020, car l'enregistrement a repris en 2021 après avoir été suspendu à cause de la COVID-19.

Figure 5 | Personnes déplacées au-delà de frontières par pays d'origine | fin 2021

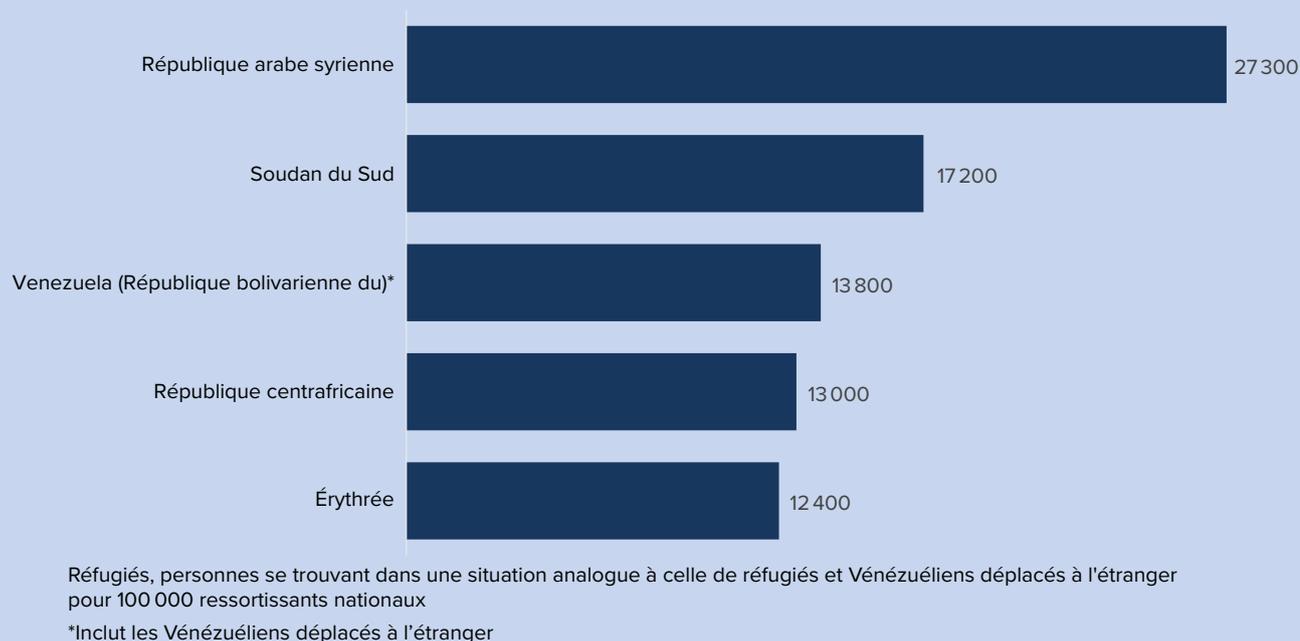


## OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – INDICATEUR 10.7.4

La proportion de la population d'un pays qui devient réfugiée – Indicateur 10.7.4 des ODD – est un moyen utile d'identifier les pays d'origine dont la population déplacée à l'étranger est la plus importante par rapport au nombre de leurs habitants<sup>45</sup>. Comme l'illustre la figure 6, les pays qui ont vu la plus forte proportion de leur population nationale devenir des réfugiés sont la Syrie (27 300 pour 100 000 habitants), le Soudan du Sud (17 200 pour 100 000) et le Venezuela (13 800 pour 100 000).



Figure 6 | Indicateur 10.7.4 des ODD

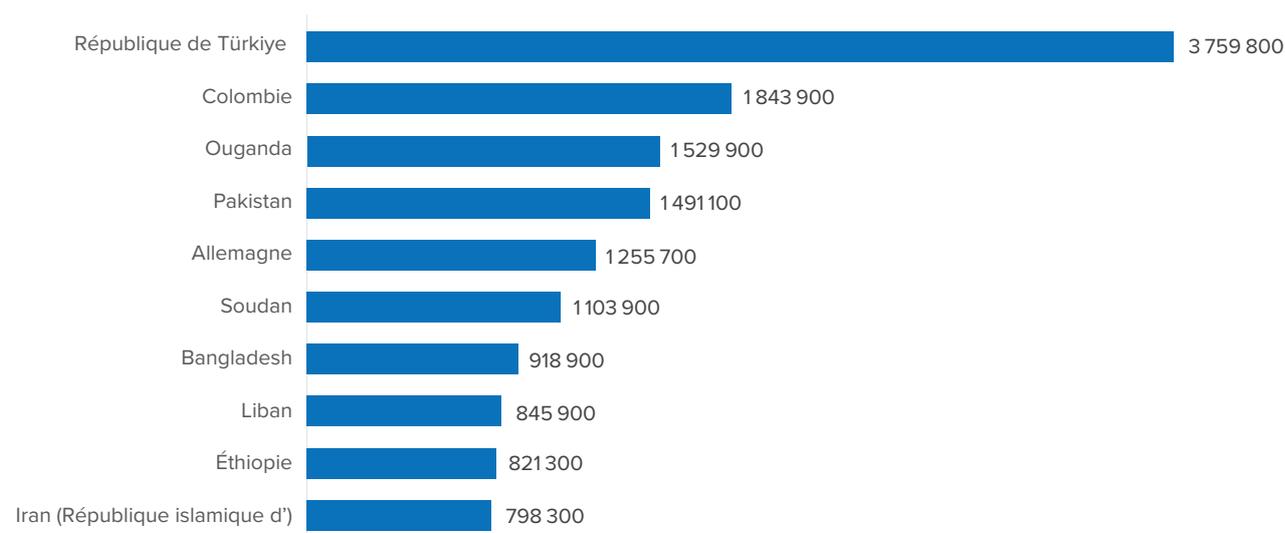


## Par pays d'asile

La République de Türkiye, la Colombie et l'Ouganda sont restés les trois principaux pays d'accueil des personnes déplacées au-delà de frontières (voir la figure 7). La population réfugiée de la République de Türkiye, composée presque entièrement de Syriens, a augmenté à 3,8 millions de personnes en 2021. En Colombie, le nombre de personnes déplacées au-delà de frontières a grimpé à 1,8 million, 113 000 Vénézuéliens supplémentaires ayant cherché refuge dans le pays pendant l'année. L'Ouganda a accueilli la troisième population de réfugiés la plus importante,

avec 1,5 million de personnes fin 2021, principalement originaires du Soudan du Sud (63%) et de la République démocratique du Congo (29%).

<sup>45</sup> Voir : [UN Statistical Commission 51st session \(2020\) documents](#). L'indicateur 10.7.4 est calculé comme suit : [Nombre de réfugiés par pays d'origine à la fin de l'année / (Population dans un pays d'origine à la fin de l'année + nombre de réfugiés par pays d'origine à la fin de l'année)] \* 100 000. Pour le présent rapport, les réfugiés et les Vénézuéliens déplacés à l'étranger ont été inclus. L'indicateur exclut les réfugiés palestiniens relevant de la compétence de l'UNRWA.

Figure 7 | **Personnes déplacées au-delà de frontières par pays d'origine | fin 2021**Tableau 2 | **Principaux faits relatifs aux pays accueillant des réfugiés et des Vénézuéliens déplacés à l'étranger | fin 2021****72 % sont accueillies par des pays voisins**

La plupart des personnes qui fuient un conflit et des persécutions préfèrent rester près de leur pays d'origine. En 2021, près des trois quarts des personnes déplacées au-delà de frontières étaient hébergées dans des pays voisins.

**83 % sont accueillies par des pays à revenu faible ou intermédiaire<sup>46</sup>.**

Les pays à revenu faible continuent d'accueillir une proportion plus élevée de la population déplacée au monde que les autres pays, à la fois au regard de la taille de leur population et des ressources dont elles disposent. Ces pays représentent 9 % de la population mondiale et 0,5 % seulement du produit intérieur brut mondial, mais abritent 22 % des personnes déplacées au-delà de frontières, dont des populations réfugiées très importantes en Ouganda, au Soudan, en Éthiopie, au Tchad et en République démocratique du Congo. Quelque 21 % de personnes supplémentaires étaient accueillis par des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure comme le Pakistan, le Bangladesh et la République islamique d'Iran. Les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, dont la République de Türkiye, la Colombie, le Liban et la Jordanie, abritaient 40 % de toutes les personnes déplacées à l'intérieur de frontières. Les pays à revenu élevé, qui concentrent l'essentiel de la richesse mondiale<sup>47</sup>, n'accueillaient que 16 % des personnes déplacées au-delà de frontières.

**27 % sont accueillis par les pays les moins avancés<sup>48</sup>**

Les pays les moins avancés sont au nombre de 46 et comptent notamment le Bangladesh, l'Éthiopie, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan du sud, le Soudan, le Tchad et le Yémen. À eux tous, ces pays représentent moins de 1,3 % du produit intérieur brut mondial<sup>49</sup> mais ont accueilli plus de 27 % de toutes les personnes déplacées au-delà de frontières dans le monde. Fin 2021, les pays les moins avancés comptaient 7 millions de réfugiés.

<sup>46</sup> En utilisant les catégories des [World Bank Country and Lending Groups](#)

<sup>47</sup> Les pays à revenu élevé sont à l'origine de 62 % du produit intérieur brut mondial (source : [World Bank GDP statistics](#)).

<sup>48</sup> Les pays les moins avancés sont les pays à revenu faible dans lesquels des problèmes structurels graves font obstacle à un développement durable. Voir : [UNSD methodology - Standard country or area codes for statistical use \(M49\)](#) pour la liste des pays les moins avancés.

<sup>49</sup> Voir : [World Bank GDP statistics](#)

## COMBIEN DE TEMPS LES RÉFUGIÉS RESTENT-ILS DÉPLACÉS DANS LE CADRE DE SITUATIONS PROLONGÉES ?

### Situations de réfugiés prolongées

On entend par situations de réfugiés prolongées les situations dans lesquelles plus de 25 000 réfugiés du même pays d'origine ont été en exil dans un pays d'accueil à revenu faible ou intermédiaire pendant cinq années consécutives au moins<sup>50</sup>. Cette définition doit être considérée comme le reflet de la situation de réfugiés en général et ne fait pas référence aux circonstances de réfugiés individuels (voir la nouvelle étude ci-dessous).

Fin 2021, on estimait que 15,9 millions de réfugiés (74 % de la population mondiale des réfugiés) se trouvaient dans une situation prolongée. Ce chiffre représente une augmentation de plus de 203 000 réfugiés par rapport à l'année précédente. On comptait en tout 51 situations prolongées dans 31 pays d'accueil différents. Certaines sont relativement récentes, comme le déplacement de réfugiés en cours depuis la République démocratique du Congo en Zambie, tandis que d'autres, comme celle des réfugiés burundais en République-Unie de Tanzanie, durent depuis des décennies.

### Estimation de la durée pendant laquelle les réfugiés en situation prolongée vivent dans un pays donné

Dans une nouvelle étude, le HCR a estimé la probabilité que des réfugiés individuels restent déplacés un certain temps en utilisant les données qu'il conserve dans son système de gestion des cas, connu sous le nom de proGres. Le HCR est chargé d'enregistrer les réfugiés dans 81 pays, soit au total 8,1 millions de réfugiés, ou plus des deux tiers de la population mondiale des réfugiés. La recherche se concentre sur certaines situations prolongées.

Pour certaines situations de réfugiés, seule une quantité limitée de données de l'enregistrement est disponible. Par ailleurs, les circonstances ayant une incidence sur la probabilité que des réfugiés restent déplacés varient fortement en fonction de leur pays d'origine et du pays d'accueil dans lequel ils vivent. Par exemple, la possibilité d'obtenir la naturalisation comme moyen de mettre fin au statut de réfugié n'est pas largement répandue. De même, les possibilités pour les réfugiés de rentrer dans leur pays d'origine n'existent pas pour tous et dépendent de divers facteurs. Le HCR a analysé neuf situations prolongées de durée différente, comme l'indique la figure 8, en utilisant les éléments dont il dispose dans ses données sur la gestion des cas pour calculer la durée pendant laquelle un réfugié est resté déplacé<sup>51</sup>.

Dans ces situations, la probabilité qu'une personne reste un réfugié pendant au moins cinq ans – durée minimum pour que le HCR définisse la situation comme prolongée – varie entre 63 % et 99 % (voir la figure 8)<sup>52</sup>. En outre, la durée de chaque situation de réfugiés prolongée varie, et la probabilité qu'une personne reste un réfugié pendant toute la durée de la situation diminue d'environ 96 % à 0 %. Cette probabilité varie considérablement en fonction des situations : elle est de 96 % pour les Soudanais du Sud réfugiés au Soudan ; de 88 % pour les Rohingyas se trouvant au Bangladesh ; de 62 % pour les ressortissants de la République centrafricaine accueillis au Cameroun ; d'entre 42 % et 46 % pour les Syriens réfugiés en Jordanie, en Iraq et en Égypte ; de 26 % pour les Somaliens se trouvant au Kenya ; et de 0 % pour les Burundais réfugiés en République-Unie de Tanzanie. De multiples facteurs influent sur ces estimations, notamment les retours, les mouvements secondaires et la possibilité pour les réfugiés d'obtenir leur naturalisation dans le pays d'accueil.

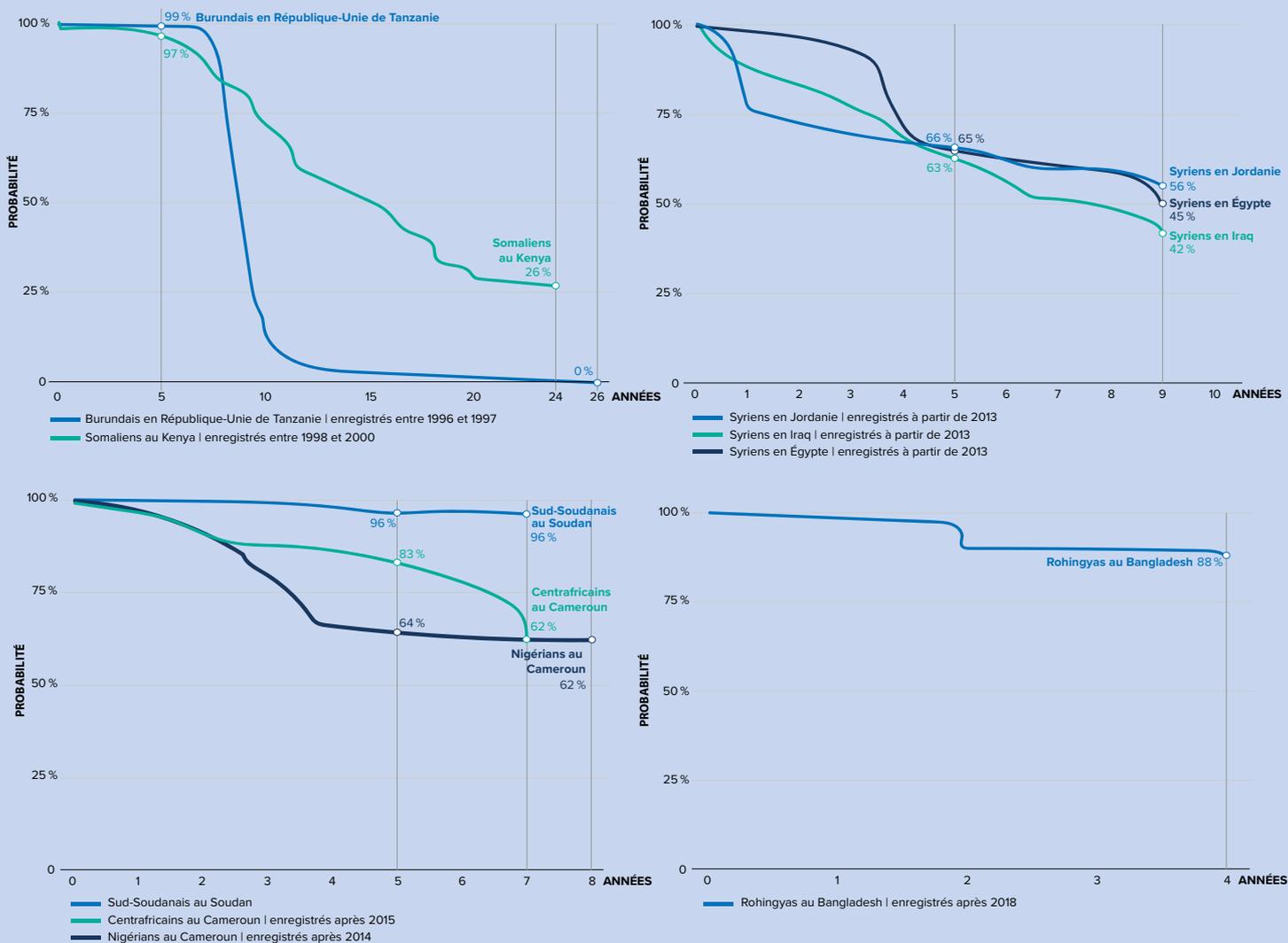
Cette étude montre d'ores et déjà clairement que si la désignation de situation prolongée est utile pour résumer ces situations, cette catégorisation ne reflète pas la situation de réfugiés individuels, certains ayant tendance à être déplacés pour de courtes périodes, avec toutefois des variations importantes en fonction des situations. Le nombre d'années passées en déplacement par les réfugiés pourrait être réduit à l'avenir si la communauté internationale dans son ensemble fournissait des ressources et une expertise pour aider les pays d'origine, à leur demande, à remédier aux causes profondes du déplacement, à supprimer les obstacles au retour et à permettre l'existence de conditions propices au rapatriement volontaire.

<sup>50</sup> Les réfugiés palestiniens relevant du mandat de l'UNRWA sont exclus de cette analyse.

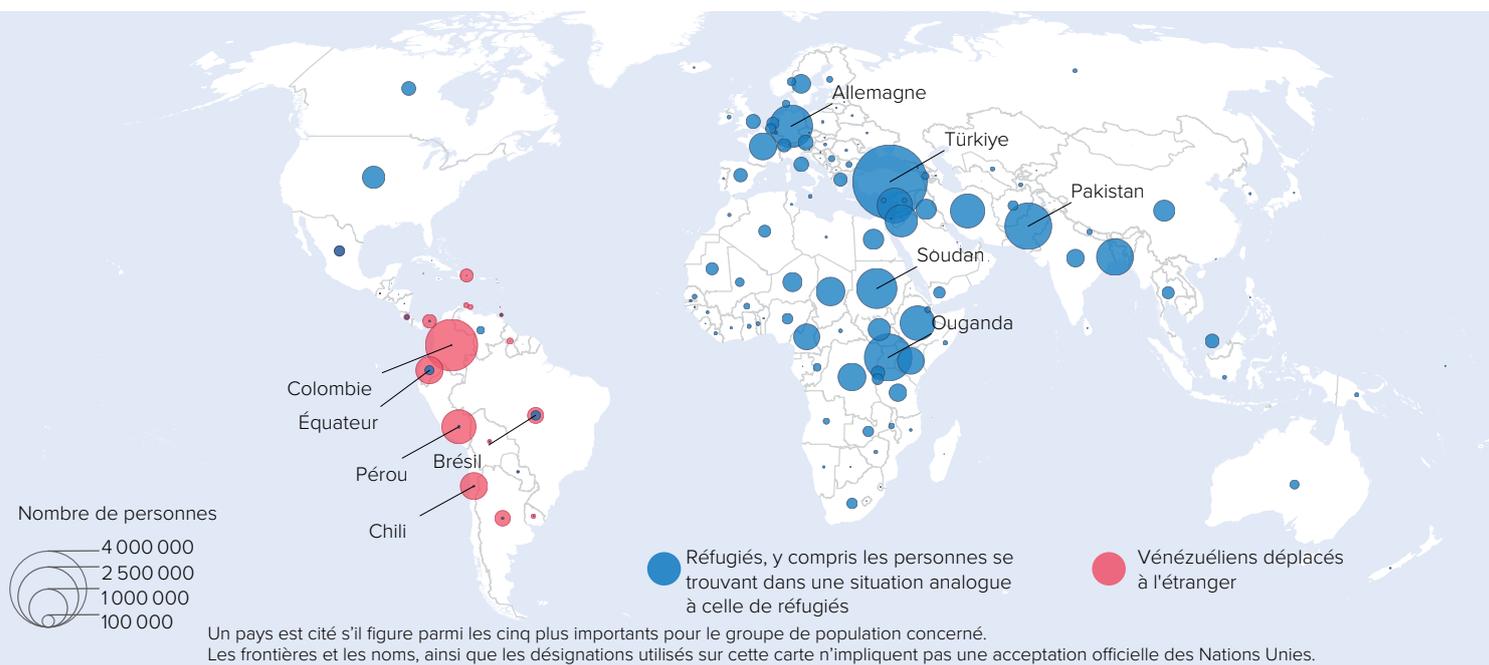
<sup>51</sup> La durée pendant laquelle un réfugié est resté déplacé se calcule en comparant la date de l'enregistrement avec la fin 2021 pour les cas actifs et « en attente », et la date de traitement du statut pour les cas qui sont clos ou inactifs. Les cas en attente sont ceux pour lesquels le HCR n'a pas pu contacter le réfugié, généralement pendant trois mois. Les cas clos ou inactifs sont considérés comme n'étant plus des réfugiés, généralement pour cause de décès, de retour ou de nouveau déplacement. L'enregistrement biométrique permet d'éviter que des cas individuels ne soient enregistrés plusieurs fois si une personne est réactivée dans le même pays ou dans un autre pays dans lequel le HCR procède à l'enregistrement.

<sup>52</sup> Les marches de Kaplan-Meier sont utilisées dans cette analyse pour illustrer la probabilité qu'un réfugié reste déplacé pendant un certain nombre d'années. La probabilité diminuera toujours plus ou moins au fil du temps, en fonction d'un éventail de facteurs spécifiques, tels que la mortalité. Par exemple, 66 % des Syriens réfugiés en Jordanie resteront probablement déplacés au bout de cinq ans, celle probabilité diminuant à 58 % au bout de dix ans. Ce système est plus utile qu'une simple durée médiane ou moyenne de déplacement, car celles-ci sont faussées par le fait que la plupart des réfugiés étaient toujours déplacés fin 2021.

Figure 8 | Probabilité que des personnes restent des réfugiés dans certaines situations de réfugiés prolongées | 1996 – 2021



Carte 2 | Réfugiés, personnes se trouvant dans une situation analogue à celle de réfugiés et Vénézuéliens déplacés à l'étranger | fin 2021



**CHAPITRE 3**

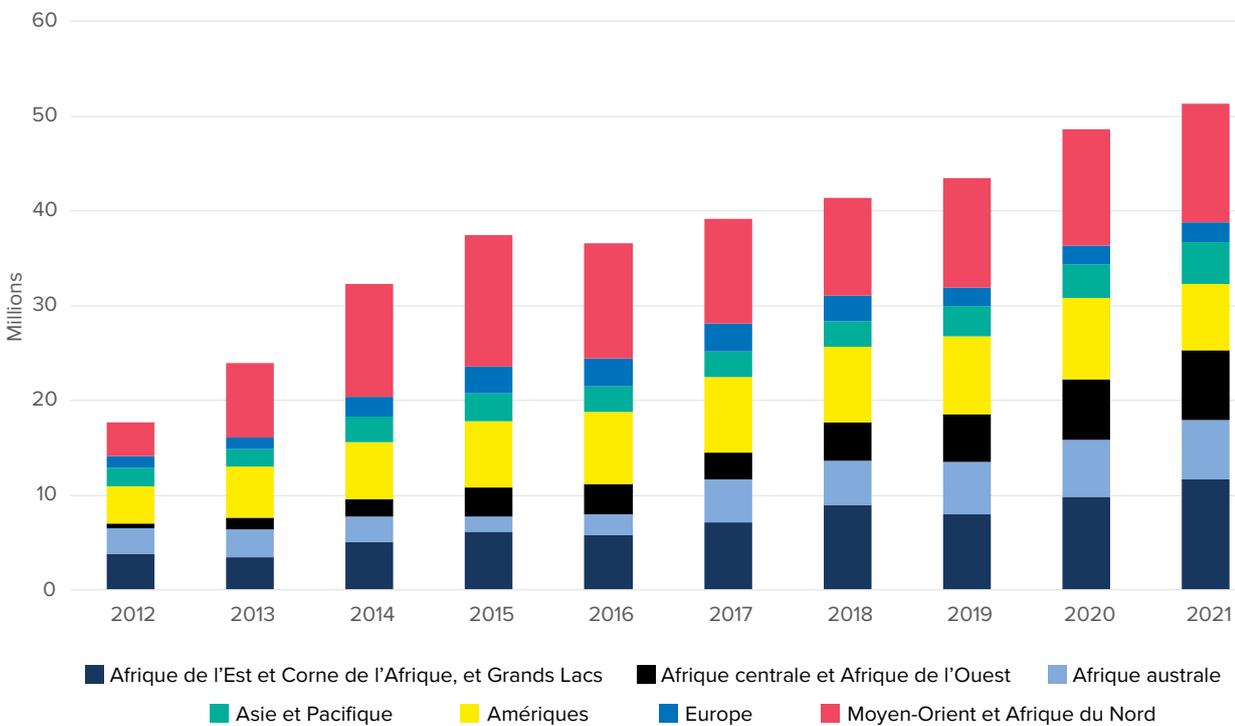
# Déplacés internes

## Principales évolutions mondiales en 2021

Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à cause d'un conflit armé, de la violence généralisée ou de violations des droits humains continuent de constituer la majorité de la population déracinée dans le monde. Connues sous le nom de déplacés internes, elles représentent quelque 60 % de toutes les personnes déracinées<sup>53</sup>. À la fin de l'année, le HCR a fait état de situations de déplacement

interne dans 35 pays et tous les chiffres de ce chapitre se rapportent aux déplacés internes relevant de la compétence du HCR, sauf indication contraire. La population de déplacés internes a augmenté pendant neuf des dix dernières années dans le monde entier. Elle a presque triplé, passant de 17,7 millions en 2012 à 51,3 millions en 2021, une fois encore, le niveau le plus élevé jamais atteint.

Figure 9 | **Déplacés internes relevant de la compétence du HCR par région | fin 2021**



<sup>53</sup> Source : [Observatoire des situations de déplacement interne](#)

**MOZAMBIQUE.** Moussa a été déplacé par le conflit en cours dans la province de Cabo Delgado, dans le nord du Mozambique. Son ami Salimo l'a aidé à fuir et à prendre un avion pour la ville de Pemba, lui sauvant la vie. Aujourd'hui, les deux hommes sont séparés de leur famille et espèrent la paix pour pouvoir rentrer chez eux.

© HCR/MARTIM GRAY PEREIRA

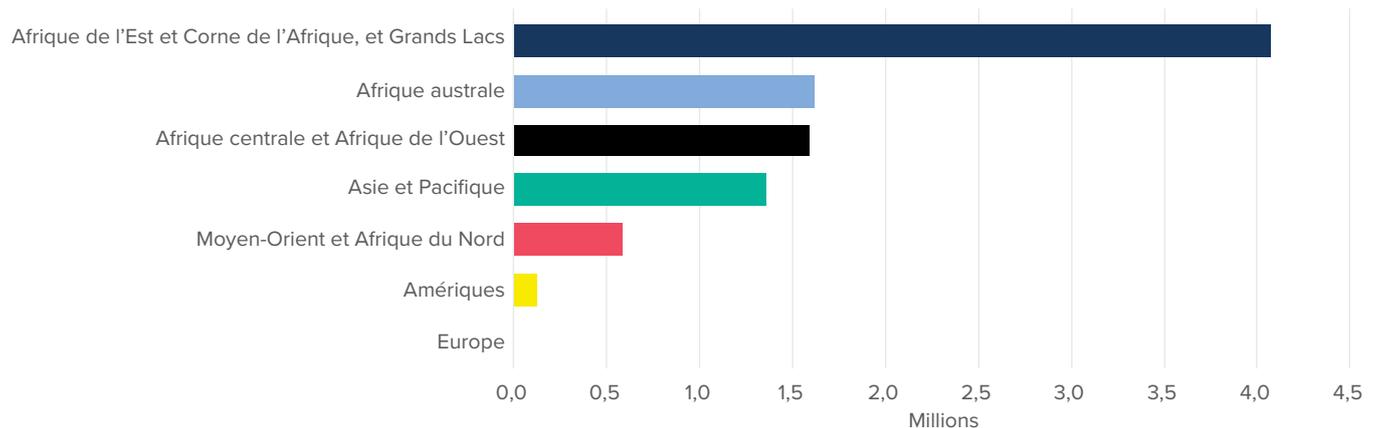


Les données sur les déplacés internes communiquées par le HCR portent uniquement sur les déplacés internes à cause d'un conflit ou de violences. En outre, 23,7 millions de déplacements internes ont été enregistrés dans le contexte de catastrophes et à cause des conséquences du changement climatique pendant l'année, 5,9 millions de personnes étant toujours déplacées à la fin de l'année d'après l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC).

## Évolutions par région et par pays

Le déplacement interne a augmenté dans presque toutes les régions du monde, sous l'effet des situations de violence et de conflit existantes ou de l'intensification de telles situations (voir la figure 10). Plus des trois quarts de tous les nouveaux déplacements internes en 2021 se sont produits en Afrique subsaharienne, comme ces dernières années.

Figure 10 | Déplacés internes nouvellement déplacés relevant de la compétence du HCR par région | en 2021



Les plus grands nombres de nouveaux déplacés internes en 2021 l'ont été dans la région Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique, et Grands Lacs, avec près de 4,1 millions de personnes enregistrées en Éthiopie, en Somalie, au Soudan du Sud et au Soudan. L'envolée des chiffres en Éthiopie a en grande partie été due à la crise dans le nord du pays. Fin 2020, des affrontements ont éclaté dans la région du Tigré entre le gouvernement fédéral et l'ancien gouvernement régional du Tigré, et se sont propagés dans les régions voisines d'Amhara et d'Afar. Le conflit en cours, qui a fait la une des journaux en raison des violations généralisées des droits, y compris des violences sexuelles, a provoqué le déplacement d'au moins 2,5 millions de personnes supplémentaires à l'intérieur du pays en 2021. Une enquête menée conjointement par la Commission éthiopienne des droits de l'homme et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a conclu que le déplacement forcé pourrait « équivaloir à des crimes contre l'humanité et à des crimes de guerre », toutes les parties au conflit étant impliquées<sup>54</sup>.

Au Soudan du Sud, une insurrection dans la région d'Equatoria et des violences intercommunautaires de plus en plus meurtrières, aggravées par la présence généralisée d'armes, ont continué à déclencher des déplacements forcés. On estime que 528 900

personnes ont fui leur foyer pendant l'année, portant à près de 2 millions le nombre total de déplacés internes en raison d'un conflit dans le Soudan du Sud. Le Soudan voisin a également vu plus d'un demi-million de personnes (543 300) être nouvellement déplacées à l'intérieur du pays, principalement à cause du conflit et des violences intercommunautaires en cours qui ont suivi le coup d'État militaire en octobre 2021. Le nombre de déplacés internes au Soudan était de plus de 3 millions à la fin de l'année. Plus d'un demi-million de personnes étaient aussi déplacées en Somalie (544 200), la plupart étant rentrées chez elles pendant l'année selon les estimations.

Dans la région de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest, 1,6 million de nouveaux déplacements ont été enregistrés en 2021. Cette augmentation a essentiellement été due à l'escalade du conflit au Burkina Faso et au Nigéria, où les combats se sont poursuivis entre les forces gouvernementales et les groupes armés non étatiques. Au Nigéria, le déplacement s'est rapidement accru depuis 2018, avec 500 700 personnes nouvellement déplacées en 2021. La crise de déplacement interne au Burkina Faso est l'une des crises qui évolue le plus rapidement au monde<sup>55</sup>. Jusqu'en 2017, le Burkina Faso avait été en grande partie épargné par la violence qui a été à l'origine

<sup>54</sup> Voir: [Joint Investigation into Alleged Violations of International Human Rights, Humanitarian and Refugee Law Committed by all Parties](#)

<sup>55</sup> Voir: [Plus de 2 millions de déplacés internes au Sahel alors que les violences augmentent](#)

des déplacements dans de nombreux pays voisins. Mais depuis, la population de déplacés internes a augmenté à maintes reprises, passant de moins de 50 000 début 2018 à environ 1,6 million quatre ans plus tard, dont 507 600 nouveaux déplacements en 2021. La République centrafricaine a également connu 392 800 nouveaux déplacements internes au cours de l'année, déclenchés en grande partie par la violence et l'insécurité qui ont suivi les élections générales de décembre 2020. La plupart des personnes ont pu regagner leur foyer en 2021. Au Mali et au Tchad respectivement, 98 100 et 70 400 nouveaux déplacements ont été enregistrés pendant l'année. Le sous-développement chronique, les inégalités économiques et d'autres facteurs socio-économiques sont parmi les causes profondes des conflits en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. Il est essentiel de s'attaquer à ces problèmes sous-jacents pour endiguer le flux grandissant de déplacement interne dans la région.

Dans la région de l'Afrique australe, 1,5 million de personnes ont été nouvellement déplacées à l'intérieur de la République démocratique du Congo et 76 900 autres au Mozambique. Si de nombreux déplacés internes en République démocratique du Congo ont regagné leur foyer pendant l'année, les deux pays ont connu une forte hausse de leur population de déplacés internes à la fin de l'année (de 4% et 12% respectivement).

Près de 1,4 million de personnes nouvellement déplacées ont été signalées dans la région de l'Asie et du Pacifique, presque entièrement à cause des crises humanitaires en Afghanistan et au Myanmar. En Afghanistan, 777 400 nouveaux déplacements dus à un conflit ont été rapportés<sup>56</sup>. Pendant plus de quatre décennies, l'Afghanistan a connu des conflits successifs qui ont contraint des millions de personnes à fuir leur foyer. Le dernier a duré 20 ans, opposant principalement les forces gouvernementales et étrangères aux talibans. Il a pris fin avec la prise de Kaboul par ces derniers en août 2021. Les événements qui ont abouti à la prise de Kaboul se sont traduits par de nouveaux déplacements massifs, de nombreuses personnes retournant ensuite chez elles pendant l'année. Au Myanmar, le coup d'État militaire de février 2021 a déclenché des violences généralisées, avec notamment l'usage massif d'explosifs et d'armes à l'intérieur et autour de zones peuplées, provoquant 433 000 nouveaux déplacements. À la fin de l'année, le nombre total de déplacés internes avait atteint 671 000.

Des millions de déplacés internes sont restés déplacés pendant des années au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. L'évolution de certaines situations a abouti à de nouveaux déplacements en 2021, notamment au Yémen (286 700) et en Syrie (237 600). L'augmentation au Yémen a principalement été attribuée à ce qui a été décrit comme l'une des pires escalades du conflit de ces dernières années<sup>57</sup>. En Syrie, les nouveaux déplacements se sont poursuivis en 2021 à cause de l'instabilité<sup>58</sup>. À l'inverse, les activités de retour qui ont suivi l'accord de cessez-le-feu en Libye fin 2021 se sont traduites par une diminution de 36% de la population globale des déplacés internes, qui a reflué à 179 000 à la fin de l'année. Si le cessez-le-feu a permis à beaucoup de déplacés internes de regagner leur lieu d'origine, les personnes de retour sont confrontées à de nombreux défis, dont l'accès limité aux services et la contamination par les engins explosifs comme les mines terrestres et les munitions non explosées.

Dans les Amériques, 124 000 personnes supplémentaires ont été déplacées à l'intérieur de la Colombie. En Europe, aucun nouveau déplacé interne n'a été enregistré en 2021. Cependant, l'amélioration de l'estimation des personnes déplacées dans les zones de l'Ukraine contrôlées par le gouvernement a abouti à une augmentation de la population générale des déplacés internes, qui s'établissait à 854 000 à la fin de l'année<sup>59</sup>.

## Vue d'ensemble du déplacement interne

Fin 2021, la Syrie, la Colombie, la République démocratique du Congo, le Yémen, l'Éthiopie et l'Afghanistan ont continué à accueillir les plus importantes populations de déplacés internes au monde (voir la figure 11). En Syrie, plus de dix années de conflit ont contraint des millions de personnes à fuir à l'intérieur du pays, et à la fin de l'année 2021, 6,9 millions de personnes étaient toujours déplacées à l'intérieur de leur pays selon des estimations. Cela signifie que plus d'un Syrien sur trois qui se trouve toujours en Syrie était déplacé à l'intérieur de son pays fin 2021.

En Colombie, à la suite d'une révision des chiffres des déplacés internes en consultation avec le gouvernement, il apparaît que 6,8 millions de déplacés internes avaient toujours besoin d'une assistance

<sup>56</sup> Voir : [Afghanistan: internal displacement due to conflict](#)

<sup>57</sup> Voir : [Escalation in Yemen "worst in years" – UN top envoy](#)

<sup>58</sup> Voir : [Increased Syria violence prompts largest civilian displacements in a year, as gridlock stymies political talks](#)

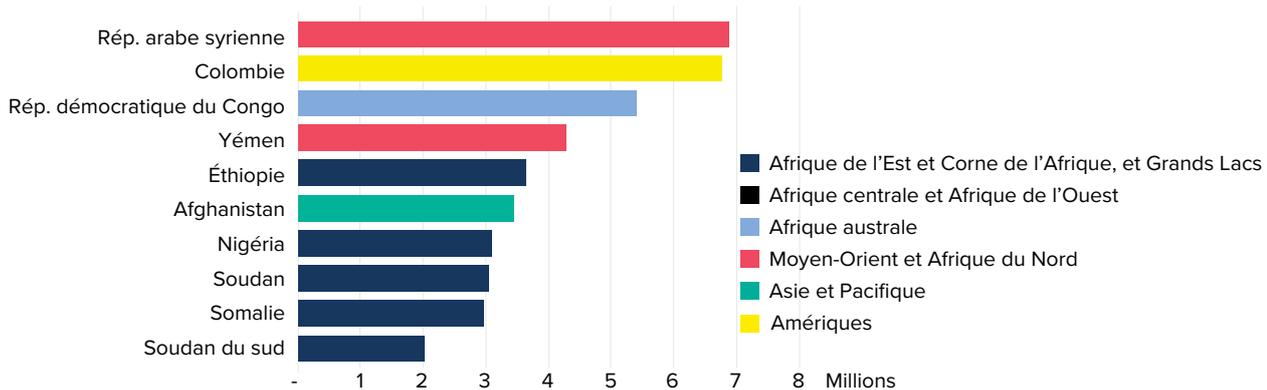
<sup>59</sup> Ce chiffre exclut le déplacement interne en 2022, estimé à 8 millions de personnes au moment de la rédaction du présent document (source: OIM).

humanitaire et d'une solution à la fin de l'année<sup>60</sup>. Ce chiffre inclut 124 000 nouveaux déplacés internes enregistrés pendant l'année.

La République démocratique du Congo abrite la troisième population de déplacés interne au monde et la plus importante du continent africain. Fin 2021, le nombre de déplacés internes sur le continent atteignait 5,4 millions de personnes. Au Yémen, plus de 4,3 millions de personnes étaient toujours déplacées à l'intérieur du

pays fin 2021, soit une augmentation de 7% par rapport à l'année précédente. Le nombre de déplacés internes en Éthiopie et en Afghanistan a lui aussi fortement augmenté en 2021. Le déplacement interne en Éthiopie s'intensifie rapidement et a triplé en moins de quatre ans, passant de 1,1 million à plus de 3,6 millions. En Afghanistan, le nombre total de déplacés internes a atteint 3,5 millions selon les estimations à la fin de l'année 2021, poursuivant ainsi une tendance ininterrompue à la hausse depuis 15 ans.

Figure 11 | **Déplacés internes protégés/assistés par le HCR | fin 2021**



## Démographie des déplacés internes

Le HCR s'efforce en permanence d'améliorer la collecte de données sur les déplacés internes désagrégées en fonction de l'âge, du sexe et du lieu. En 2021, des données sur la localisation infranationale relatives aux déplacés internes étaient disponibles pour 23 des 35 pays dans lesquels le HCR recueille des données sur les déplacés internes; des données désagrégées en fonction de l'âge et du sexe étaient disponibles dans 13 pays; et des données désagrégées en fonction du sexe dans six autres.

Dans les cas où des données sur la localisation étaient disponibles, il est apparu que 48 % des déplacés internes vivaient dans des zones urbaines<sup>61</sup>. Les femmes et les jeunes filles représentaient 50 % des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en 2021, comme les années précédentes. Il existe toutefois des différences notables entre pays. En République centrafricaine, six déplacés internes sur dix étaient de sexe féminin, et au Niger, au Mali et au Honduras, on comptait au moins 10% de déplacés internes de sexe féminin de plus que de déplacés internes de sexe masculin. Par contraste, au Soudan, 54 % des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays étaient de sexe masculin.

Environ 45% des déplacés internes étaient des enfants, lesquels sont particulièrement vulnérables dans les contextes de déplacement forcé. La proportion d'enfants déplacés internes variait aussi considérablement selon le lieu. Par exemple, au Niger, au Burkina Faso, en Somalie, en Afghanistan et au Yémen, les enfants représentaient une proportion beaucoup plus importante de la population de déplacés internes que les adultes. En revanche, en Colombie, ils ne représentaient que 23% de la population de déplacés internes.

## Retours de déplacés internes

Lorsque les conditions sont favorables, le retour des déplacés internes dans leur lieu d'origine est largement considéré comme une issue souhaitable et constitue une solution durable pour les déplacés internes. En 2019, les retours de déplacés internes se sont élevés à plus de 5,3 millions en tout. Ils ont ensuite fortement chuté lorsque la pandémie de COVID-19 s'est installée, à 3,2 millions en 2020. En 2021, les retours de déplacés internes ont augmenté et renoué avec les niveaux

<sup>60</sup> Le Registre national des victimes de Colombie contient les chiffres historiques cumulés du nombre de victimes du déplacement, qui continuent d'augmenter vu que les victimes continuent d'être enregistrées dans le pays. Ainsi, le nombre total de personnes reconnues comme étant des victimes du déplacement (plus de 8,2 millions) inclut le nombre de déplacés internes ayant fait l'objet d'une prise en charge et/ou de réparations, c.-à-d. celles qui remplissent les conditions requises pour bénéficier des mesures de prise en charge et de réparation instaurées par la loi colombienne 1448 (6,8 millions). Les victimes du déplacement qui sont décédées ou les déplacés internes qui ont été victimes d'homicide ou de disparition forcée, et d'autres victimes qui, pour diverses raisons, ne peuvent avoir accès à ces mesures sont considérés comme ne faisant pas l'objet d'une prise en charge ou de réparations et ne sont donc pas compris dans le chiffre de 6,8 millions. Ce chiffre est mis à jour en permanence, étant entendu qu'en vertu de la définition légale, les victimes ont jusqu'à deux ans pour déposer leur déclaration et être incluses dans le système d'enregistrement. Voir le résumé sur le [site web de l'Unité des victimes](#)

<sup>61</sup> La désagrégation des localisations urbaines et rurales n'étant disponible que pour 44% des données sur les déplacés internes, le pourcentage véritable est probablement supérieur.

d'avant la pandémie, avec 5,3 millions de personnes rentrées pendant l'année selon les estimations.

Toutefois, le nombre de retours de déplacés internes a beaucoup varié selon les pays. Il a considérablement diminué au Cameroun, en Iraq, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud et a augmenté en Afghanistan, en Éthiopie, au Myanmar, au Nigéria, en République centrafricaine et en Somalie. L'augmentation des retours de déplacés internes en Afghanistan s'explique par une réduction importante des hostilités à la suite de la prise du pouvoir par les talibans. En République centrafricaine, la reconquête de territoires détenus par des groupes armés non étatiques a déclenché le retour des déplacés internes<sup>62</sup>. Au Myanmar, les déplacés internes sont rentrés en 2021 avec l'atténuation des combats<sup>63</sup>.

Les données démographiques recueillies en 2021 sur les retours de déplacés internes se sont améliorées, la couverture en fonction de l'âge et du sexe passant de 9 % l'an dernier à 26 %. Cette hausse a notamment été due à l'inclusion de la démographie de ce groupe de populations de l'Afghanistan. Globalement, sur la base des données démographiques disponibles, la proportion d'hommes et de femmes parmi les personnes de retour est équilibrée et les enfants représentent la majorité des retours de déplacés internes, avec un chiffre de 58 %.

## Le déplacement dans le contexte du changement climatique et de catastrophes

D'après les chiffres de l'IDMC, 23,7 millions de nouveaux déplacements internes provoqués par une catastrophe ont été enregistrés dans le monde entier en 2021 (qui viennent s'ajouter aux déplacements internes dus à un conflit et à la

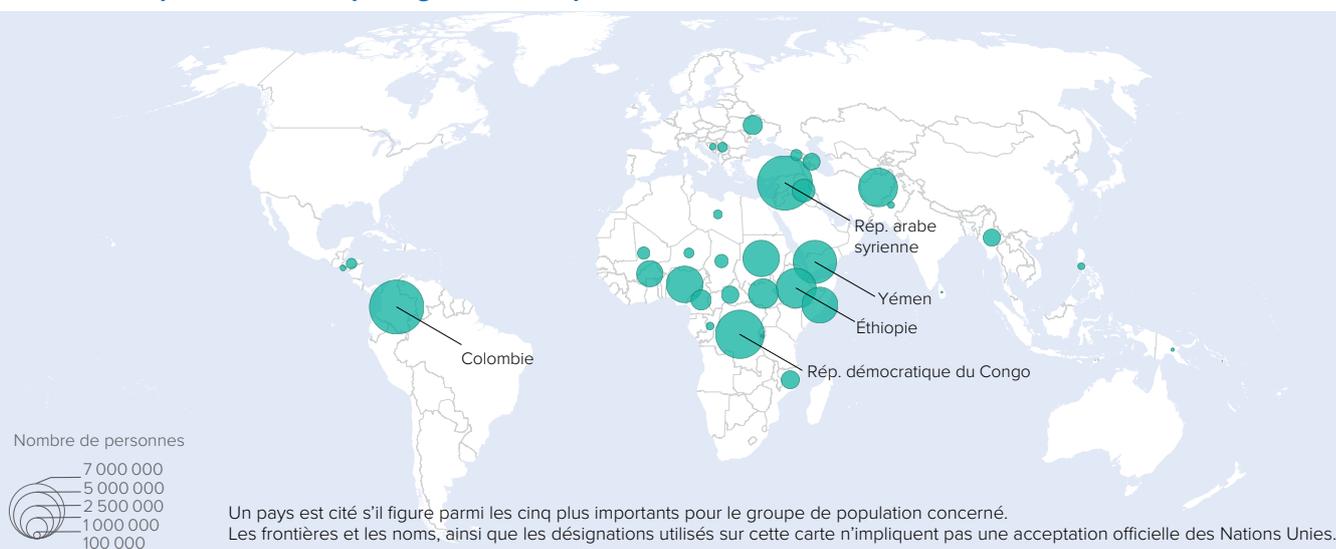
violence). Cela représente une diminution de 7 millions, soit 23 %, par rapport à l'année précédente. Les déplacements les plus importants dans le contexte de catastrophes en 2021 se sont produits en Chine (6 millions), aux Philippines (5,7 millions) et en Inde (4,9 millions). La plupart des déplacements déclenchés par une catastrophe pendant l'année ont été temporaires, permettant à la majorité des déplacés internes de regagner leur région d'origine. Mais 5,9 millions de personnes dans le monde étaient toujours déplacées à l'intérieur de leur pays à cause d'une catastrophe à la fin de l'année.

Dans le cadre de sa mise en œuvre du cadre stratégique pour l'action climatique<sup>64</sup> et de son engagement à améliorer la protection des déplacés internes, le HCR a élaboré des orientations pratiques sur la protection des déplacés internes dans le contexte de catastrophes et des effets néfastes du changement climatique<sup>65</sup>.

## Protéger les déplacés internes

Le HCR continue à promouvoir la protection des déplacés internes, y compris en soutenant l'établissement de cadres normatifs par une assistance technique, des actions de plaidoyer et un renforcement des capacités. En 2021, le HCR a apporté son concours à l'élaboration de lois et de politiques nationales dans plusieurs pays, notamment en Ukraine, au Mozambique et au Nigéria. En août, le Gouvernement du Mozambique a adopté une politique et stratégie sur les déplacés internes, tandis que le Nigéria a adopté une loi spécifique sur la protection des déplacés internes en septembre. Fin 2021, l'Ukraine a adopté une stratégie et un plan opérationnel d'inclusion des déplacés internes et de solutions durables. Le HCR continue à soutenir les évolutions normatives, notamment au Burkina Faso, en El Salvador, au Honduras, au Mexique et au Tchad.

Carte 3 | Déplacés internes protégés/assistés par le HCR | fin 2021



<sup>62</sup> Voir : [Central African Republic – Overview of population movements, July 2021](#)

<sup>63</sup> Voir : [UNHCR Myanmar emergency update, September 2021](#)

<sup>64</sup> Voir : [UNHCR - Strategic Framework for Climate Action](#)

<sup>65</sup> Voir : [Practical Guidance for UNHCR Staff on IDP Protection in the Context of Disasters and the Adverse Effects of Climate Change](#)

## CHAPITRE 4

# Tendances en matière d'asile

La détermination du statut de réfugié est le processus par lequel les gouvernements ou le HCR déterminent si une personne qui sollicite la protection internationale est un réfugié en vertu du droit national, régional ou international. L'existence d'un système solide de détermination du statut de réfugié, qui traite les demandes d'asile équitablement et efficacement, est une étape cruciale pour garantir que les réfugiés reçoivent une protection, que le public garde confiance dans le système d'asile et que des solutions durables sont mises en place pour les réfugiés.

Le statut de réfugié peut être accordé individuellement ou sur une base de groupe. La reconnaissance de groupe intervient le plus souvent lorsqu'il existe des circonstances évidentes et objectives dans un pays d'origine qui permettent de penser que la majorité des personnes qui fuient ce pays sont probablement des réfugiés. Dans la plupart des cas, les personnes qui reçoivent le statut de réfugié sur une base de groupe seront directement enregistrées en tant que réfugiés par opposition à une reconnaissance individuelle, dans le cadre de laquelle une personne sera tout d'abord enregistrée en tant que demandeur d'asile. C'est pourquoi les personnes qui subissent une détermination de groupe ne seront généralement pas comptabilisées dans le total des « demandes d'asile ».

En 2021, les États et le HCR ont collectivement enregistré environ 1,7 million de demandes d'asile individuelles dans 155 pays, soit 35% de plus qu'en 2020 (1,3 million). Toutefois, le nombre total de demandes reste très inférieur au niveau d'avant la COVID-19 (par exemple : 2,2 millions en 2019 et 2,1 millions en 2018). L'augmentation générale en 2021 par

rapport à l'année précédente inclut de fortes hausses en Allemagne, au Costa Rica, au Mexique et en République démocratique du Congo mais aussi des diminutions importantes au Brésil, en Espagne, aux États-Unis d'Amérique et au Pérou.

Selon les estimations, 81% des demandeurs d'asile individuels ont été enregistrés en première instance<sup>66</sup> (c'est-à-dire par l'instance administrative ou judiciaire initiale) et les autres en seconde instance, comme lors d'un examen par les tribunaux ou autres instances d'appel<sup>67</sup>. En 2021, les demandes répétées et les demandes en appel ont augmenté plus rapidement que les demandes en première instance, laissant entendre que les restrictions liées à la COVID-19 avaient toujours un impact sur l'accès à l'asile et au territoire pendant l'année car sinon, les personnes qui présentaient des demandes répétées ou des demandes en appel seraient déjà dans le pays d'asile.

Pendant l'année, plus d'un million de personnes ont reçu une décision concernant leur demande individuelle de statut de réfugié, soit légèrement plus qu'en 2020. Quelque 494 900 personnes se sont vu accorder le statut de réfugié ou un autre statut de protection dans 149 pays, et 519 200 requêtes ont été rejetées. Par rapport à l'année précédente, 8% de décisions positives en plus ont été prononcées et 5% de décisions négatives en moins. En outre, quelque 299 200 personnes ont reçu un statut de protection internationale dans le cadre de procédures de groupe, soit légèrement moins qu'en 2020 (305 500).

En 2021, 27 000 enfants non accompagnés ou séparés ont déposé une nouvelle demande d'asile, soit 2%

<sup>66</sup> Les données pour certains pays peuvent inclure un nombre important de demandes répétées, c.-à-d. que le demandeur a déjà présenté au moins une demande dans le même pays ou dans un autre pays.

<sup>67</sup> Les informations statistiques sur les résultats des recours en matière d'asile et des procédures judiciaires sont sous-déclarées dans les statistiques du HCR, en particulier dans les pays à revenu élevé, parce que souvent, les États ne collectent pas ces données ou ne les publient pas.

*COSTA RICA. Francys, demandeuse d'asile nicaraguayenne, vit dans une petite zone d'installation dans le nord du Costa Rica, où elle est devenue leader de sa communauté. Elle se sent en sécurité au Costa Rica, où elle attend la naissance de son deuxième enfant. En 2021, 120 000 personnes ont fui le Nicaragua et ont cherché asile au Costa Rica.*

© HCR/NICOLO FILIPPO ROSSO

des nouvelles demandes. Ce chiffre représente une augmentation de 6000 demandes par rapport à l'année précédente et est également supérieur aux niveaux d'avant la pandémie. Cependant, les chiffres des demandes d'asile déposées par des enfants non

accompagnés ou séparés restent très sous-estimés en raison du nombre limité de pays qui communiquent des données sur les enfants non accompagnés ou séparés.

Figure 12 | Demandes d'asiles individuelles enregistrés par région | 2012 – 2021

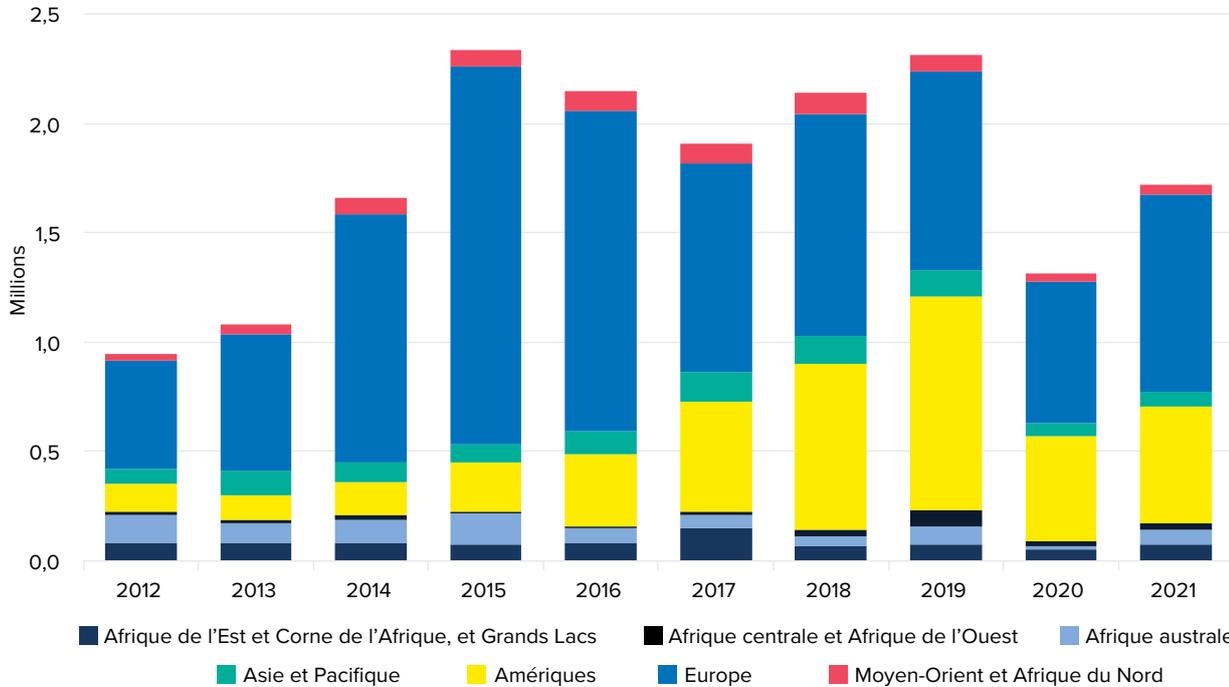


Tableau 2 | Nouvelles demandes et demandes en appel enregistrées | 2017 – 2021

	2017	2018	2019	2020	2021*
<b>États</b>	1660 600	1902 400	2 191 100	1 214 400	1 632 700
<b>HCR</b>	263 500	227 800	124 900	56 400	86 800
<b>Conjointement**</b>	22 300	11 400	1 500	600	700
<b>Total</b>	<b>1946 400</b>	<b>2 141 600</b>	<b>2 317 500</b>	<b>1 271 400</b>	<b>1 720 200</b>
<b>% HCR uniquement</b>	14%	11%	5%	4%	5%

\* Chiffre provisoire

\*\*Fait référence à la détermination du statut de réfugiés menée conjointement par le HCR et les gouvernements.

## Demandes d'asiles individuelles enregistrées

En 2021, le nombre de nouvelles demandes d'asiles individuelles enregistrées dans le monde a augmenté de 25%, passant de 1,1 million à 1,4 million par rapport à l'année précédente, bien que ces chiffres restent inférieurs au 1,7 million et aux 2 millions de demandes respectivement déposées en 2018 et 2019. Compte tenu des nombreuses situations de déplacement

existantes ou nouvelles, le nombre inférieur de nouvelles demandes d'asile reflète le maintien des restrictions de voyage et des obstacles à l'accès au territoire dus à la pandémie de COVID-19 malgré l'instauration de mesures d'adaptation. Quelque 81700 nouvelles demandes ont été présentées dans le cadre des procédures de détermination du statut de réfugié relevant de la compétence du HCR, 700 via des procédures de détermination conjointes du HCR et des États et 1,3 million au titre des procédures nationales de détermination du statut de réfugié.

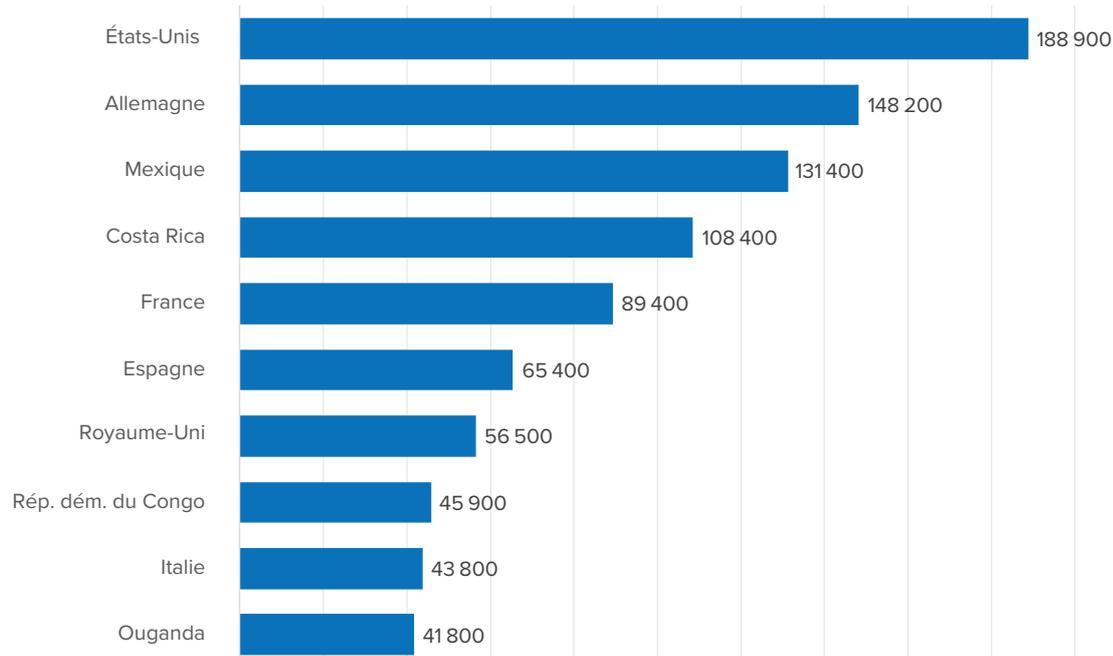
Le nombre de demandes d'asiles individuelles reçues dans le monde en appel ou dans d'autres instances (y compris dans le cadre de la réouverture de dossiers et d'un réexamen judiciaire) a augmenté de 63%, passant de 196 800 en 2020 à 320 000 en 2021.

### Par pays d'asile

Sur les 1,4 million de nouvelles demandes d'asile individuelles, 66 %, soit 919 800 ont été acceptées

dans dix pays à peine (voir la figure 13). Si le nombre de nouvelles demandes a diminué en Espagne (23 400 de moins) et aux États-Unis d'Amérique (62 000 de moins), chacun des autres États qui ont enregistré le plus de demandes a connu des augmentations par rapport à 2020, notamment le Mexique (90 200 de plus), le Costa Rica (87 300 de plus), la République démocratique du Congo<sup>68</sup> (45 800 de plus) et l'Allemagne (45 700 de plus).

Figure 13 | Principaux pays d'enregistrement individuel de nouveaux demandeurs d'asile | 2021



Aux États-Unis d'Amérique, plus de la moitié de toutes les nouvelles demandes ont été déposées par des ressortissants de cinq pays seulement: Venezuela (27 000, soit 14 %); Guatemala (23 000, soit 12 %); Honduras (19 600, soit 10 %); El Salvador (14 900, soit 8 %); et Cuba (12 900, soit 7 %).

En Allemagne, près des deux tiers des nouvelles demandes ont été présentées par des ressortissants de Syrie (54 900), d'Afghanistan (23 300) et d'Iraq (15 600). Le Mexique a reçu le troisième plus grand nombre de nouvelles demandes d'asile (131 400), qui a plus que triplé par rapport aux 41 200 de 2020. Plus des deux tiers ont été soumises par des ressortissants de Haïti (51 800, soit 39 %) et du Honduras (36 400, soit 28 %).

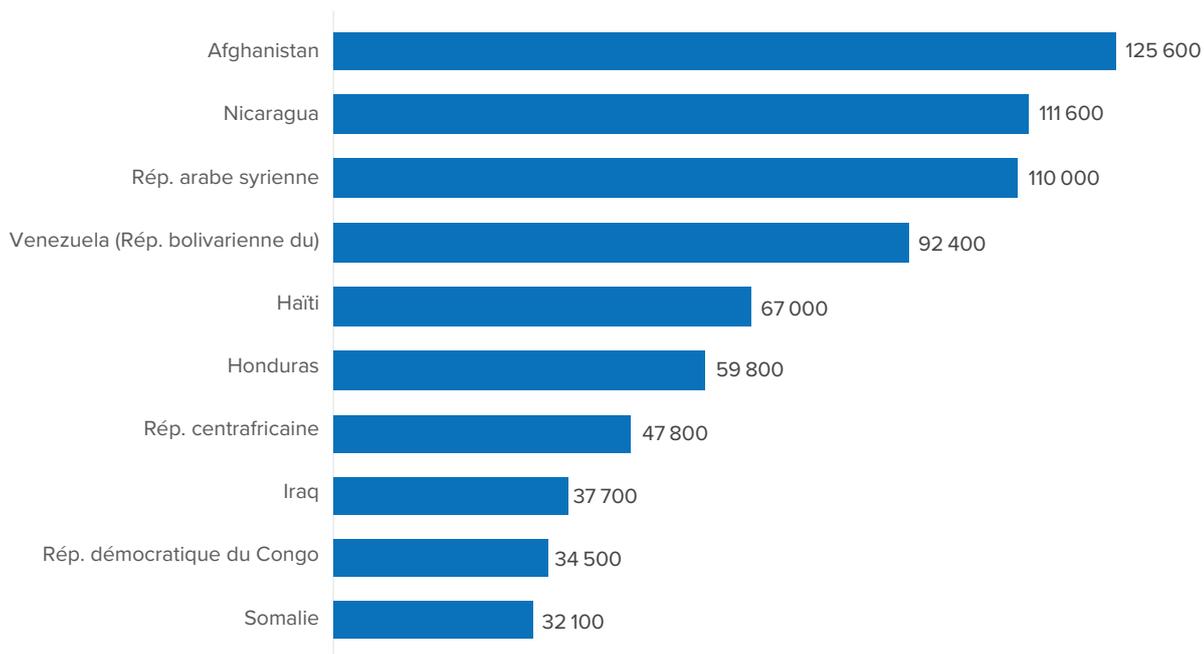
### Par pays d'origine

En 2021, de nouvelles demandes d'asile ont été le plus souvent déposées par des ressortissants du Nicaragua

(92 700 de plus, soit cinq fois plus qu'en 2020), de l'Afghanistan (49 300 de plus, soit 65 %) et de Syrie (37 600 de plus, soit 52 %). Les Nicaraguayens ont fui la crise socio-politique grandissante et l'intensification des persécutions politiques dans leur pays. Le nombre de nouvelles demandes d'asile présentées par des Vénézuéliens a chuté de 64 500, soit 41 %. Si cette diminution est notable, elle n'indique pas une baisse des Vénézuéliens qui quittent leur pays et recherchent la protection internationale. Car comme nous l'avons discuté au chapitre 2, en fonction des options qui s'offrent à eux, de nombreux Vénézuéliens régularisent leur séjour dans un pays tiers par des mécanismes autres que celui de l'asile.

<sup>68</sup> La déclaration ministérielle de 2014 qui a offert le statut de réfugié *prima facie* aux personnes qui fuyaient la violence généralisée en République centrafricaine à partir de janvier 2013 n'est plus applicable. Dès lors, tous les réfugiés sont évalués à titre individuel par la Commission nationale pour les réfugiés.

Figure 14 | Principaux pays à la source des nouvelles demandes d'asile | 2021



### Par instance d'asile

Le HCR a enregistré des demandes d'asile en vue de la détermination du statut de réfugié en vertu de son mandat dans 47 pays en 2021, soit trois de moins qu'en 2020, principalement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ainsi qu'en Asie-Pacifique. L'Organisation aide les États à assumer leurs responsabilités en matière de détermination du statut de réfugié, si bien que le nombre d'États dans lesquels le HCR procède à la détermination du statut de réfugié en vertu de son mandat devrait diminuer au fil du temps. Toutefois, la baisse enregistrée entre 2020 et 2021 a été due à des sites qui n'ont reçu aucune demande pendant toute l'année.

Depuis 2015, le HCR a défini une orientation stratégique pour la détermination du statut de réfugié<sup>69</sup> qui guide la détermination du statut de réfugié que mène le HCR dans le cadre de son mandat. La détermination du statut de réfugié pouvant nécessiter beaucoup de ressources, le HCR concentre ses activités dans ce domaine sur les situations où les conséquences en matière de protection ont des chances d'être importantes (p. ex. aux niveaux individuel, des cas ou opérationnel)<sup>70</sup>. En 2021, le HCR a amélioré l'enregistrement des statistiques relatives aux demandeurs d'asile qui n'ont pas besoin de détermination du statut de réfugié, 9 400 d'entre eux

arrivant au cours de l'année, contre 81 700 nouvelles demandes d'asile qui ont nécessité une détermination du statut de réfugié en 2021, soit une augmentation par rapport aux 50 300 de 2020, principalement en Malaisie, en Libye, en Égypte et en Inde.

### Détermination de groupe du statut de réfugié

Un peu moins de personnes ont obtenu la protection internationale à l'issue de procédures de détermination de groupe en 2021 que l'année précédente : 299 200 par rapport à 305 500. Comme les années précédentes, la plupart des reconnaissances de groupe ont eu lieu en Afrique car de nombreux pays africains disposent d'un cadre législatif bien adapté qui permet une reconnaissance de groupe efficace lorsque les circonstances le permettent. Ces reconnaissances de groupe ont notamment été décidées au Tchad (71 000), au Soudan (64 500), en Ouganda (42 900), au Cameroun (28 200), en Éthiopie (19 100) et au Niger (16 100).

<sup>69</sup> Voir : [Nouvelle orientation stratégique du HCR pour la détermination du statut de réfugié](#)

<sup>70</sup> À la différence d'un État, qui a le pouvoir d'accorder un statut légal sur son territoire à l'issue d'une décision de détermination du statut de réfugié, de telles décisions prises en vertu du mandat du HCR peuvent ne pas avoir de conséquences en matière de protection pour la personne concernée selon le contexte spécifique.

Figure 15 | Type de reconnaissance par pays d'asile | 2021

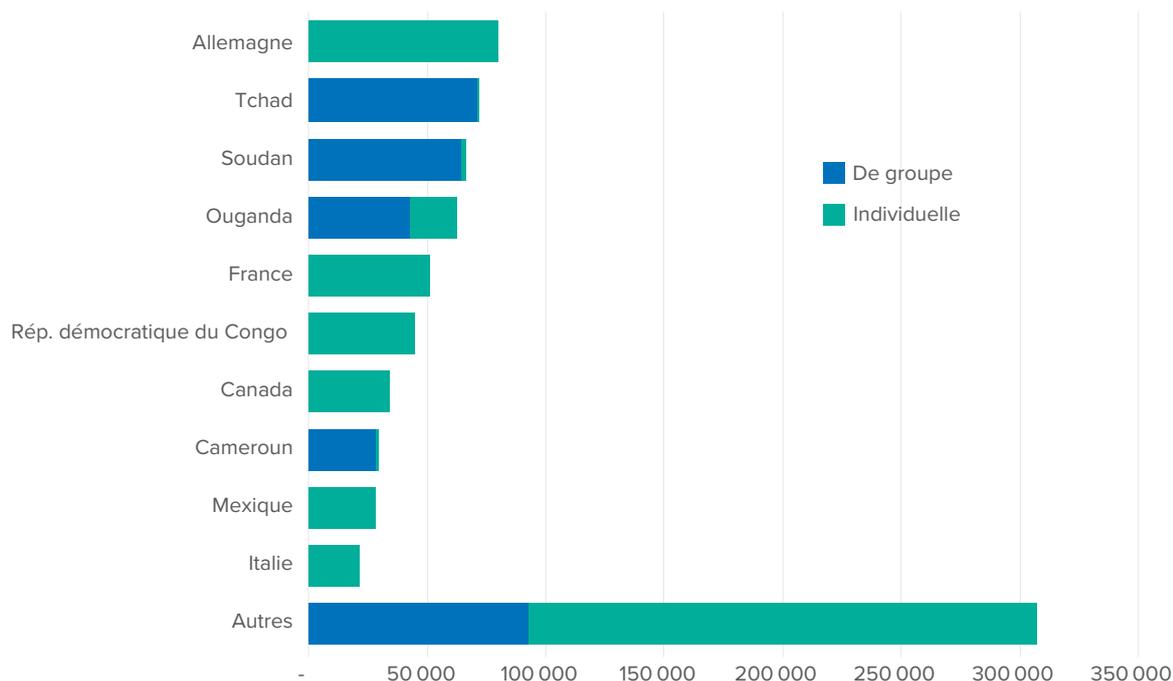
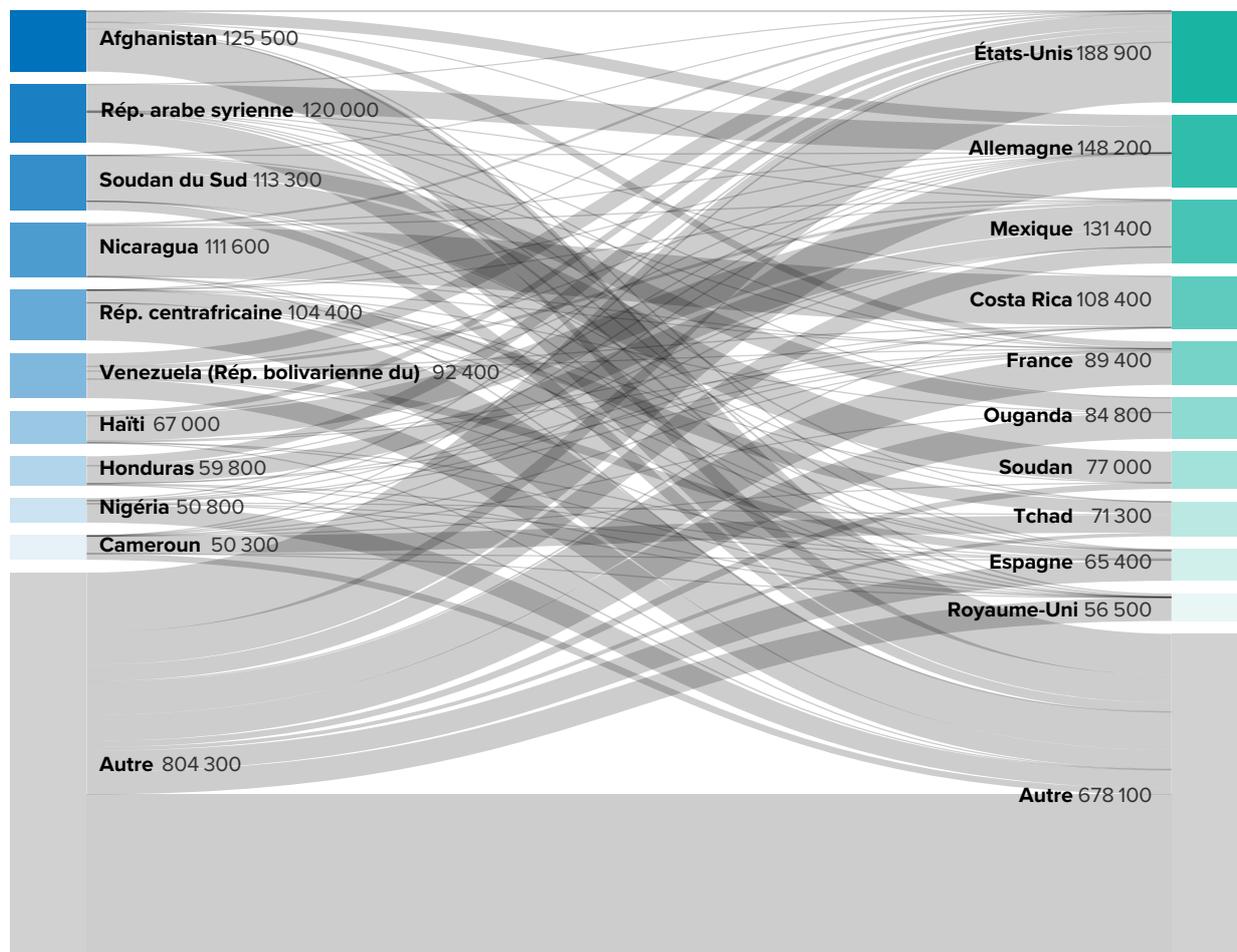


Figure 16 | Principaux flux de nouvelles demandes d'asile enregistrées et reconnaissances de groupe de réfugiés | 2021



## Décisions sur les demandes d'asile

Quelque 1,4 million de décisions ont été traitées par les États et le HCR à tous les niveaux de procédure en 2021, dont environ un million étaient des décisions quant au fond<sup>71</sup> et le reste, des clôtures<sup>72</sup>. Si le nombre total de décisions prononcées était comparable à celui de 2020, certains pays ont prononcé considérablement plus ou moins de décisions car les priorités opérationnelles ont changé à cause de la COVID-19, des opérations de réduction du nombre de dossiers en attente ont été entamées ou ont pris fin, ou les priorités ont été revues.

Le Taux de protection total correspond au pourcentage des décisions quant au fond ayant donné lieu à une forme quelconque de protection internationale. Dans le monde entier, ce taux était de 49 % en 2021, comme les années précédentes<sup>73</sup>.

Le nombre total de décisions prises par le HCR en vertu de son mandat a diminué, passant de 70 700 en 2020<sup>74</sup> à 52 800 en 2021. Sur ce nombre, 25 000 (48 %) ont été des décisions quant au fond, soit une réduction de 31 % par rapport aux 36 100 de l'année précédente. Comme il a été indiqué dans le rapport Mid-Year Trends 2021<sup>75</sup>, cette baisse du nombre de décisions quant au fond s'explique en grande partie par la COVID-19 et ses répercussions sur les opérations. Dans les premiers stades de la COVID-19, en 2020, de nombreuses opérations du HCR n'ont pas pu mener des entretiens efficaces avec les personnes en vue de la détermination du statut de réfugié pendant les confinements car il a fallu un certain temps pour mettre en place les mesures d'adaptation. Par conséquent, beaucoup de ces opérations ont axé leurs prises de décision sur les demandeurs d'asile qui avait déjà été soumis à un entretien. Il convient à cet égard de souligner le cas de l'Égypte, où le HCR a pris un nombre important de décisions quant au fond en 2020, alors que la conduite

d'entretiens était suspendue. En 2021 au contraire, le HCR a mené davantage d'entretiens en Égypte mais a pris moins de décisions sur le fond. Quant aux clôtures administratives, elles varient d'une année à l'autre, notamment en fonction du moment où se déroulent les opérations d'actualisation des données.

## Demandes d'asile en attente

Le nombre de demandeurs d'asile qui attendaient une décision à la fin de l'année 2021 était de 4,6 millions, soit nettement plus que fin 2020 (4,2 millions). Cette hausse souligne la nécessité pour les États et le HCR d'assurer des moyens efficaces de traiter les demandes d'asile, y compris en mettant l'accent sur une gestion rigoureuse des données, sur le tri des dossiers et sur la mise en œuvre de modalités différenciées de traitement de la détermination du statut de réfugié. Une augmentation du nombre de dossiers en attente peut créer des problèmes de protection si les demandeurs d'asile attendent de nombreuses années sans certitude juridique. Par ailleurs, il est plus difficile pour les demandeurs dont la demande a été rejetée de retourner dans leur pays d'origine.

En 2021, le Canada, l'Équateur, la France et la Grèce ont pu réduire fortement leur nombre de dossiers en attente. En Équateur, ce nombre a été diminué de 73 % (de 26 000 en 2020 à 7 100 en 2021), en Grèce de 40 % (de 60 900 à 37 100), en France de 36 % (de 118 200 à 75 700) et au Canada de 26 % (de 85 400 à 63 200). À l'inverse, le nombre de dossiers en attente a augmenté dans 95 pays pendant l'année. Les augmentations les plus fortes ont été enregistrées au Mexique (88 %, de 83 800 à 157 200), au Costa Rica (70 %, de 89 800 à 152 500) et aux États-Unis d'Amérique (31 %, de 998 000 à 1 303 200).

<sup>71</sup> Les décisions quant au fond comprennent l'octroi du statut en vertu de la Convention, l'octroi de la protection complémentaire et d'autres formes de protection, et les cas rejetés.

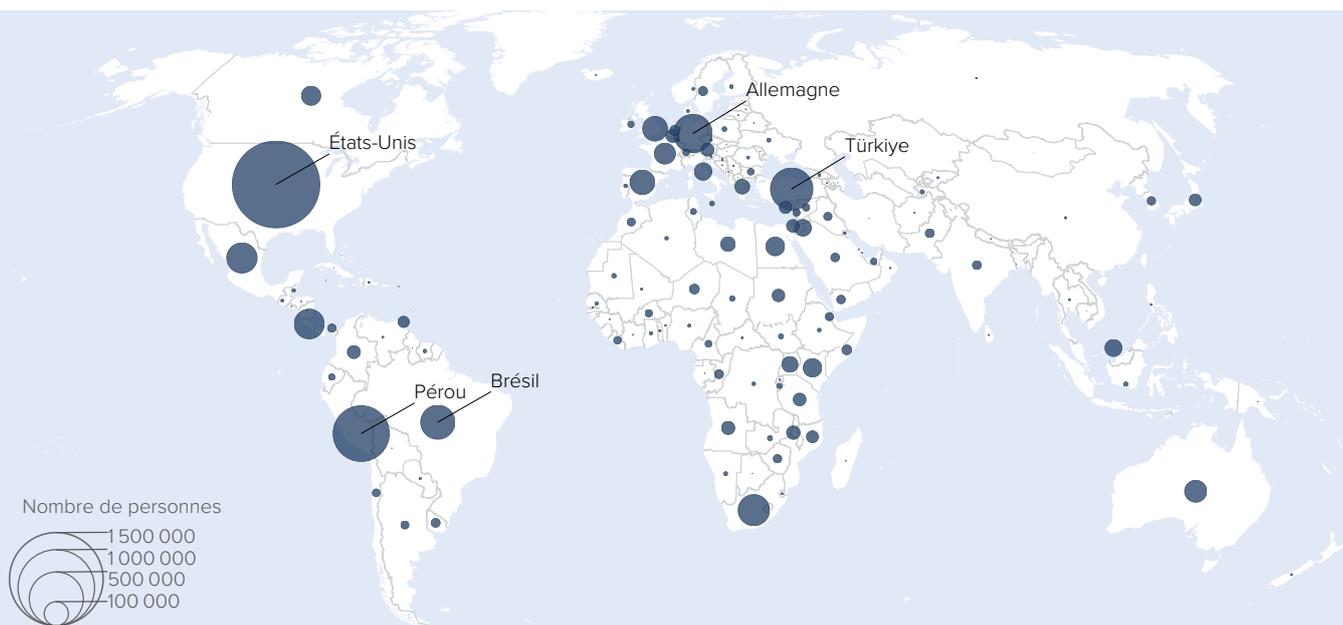
<sup>72</sup> Il s'agit de la clôture d'un cas sans qu'une décision n'ait été prononcée quant au fond. Par exemple, à cause du décès du demandeur, de la non-présentation à un entretien, du retrait de la demande, de l'abandon de la demande, ou du fait qu'il a été établi qu'il incombait à un autre pays de statuer sur la demande.

<sup>73</sup> Le HCR utilise deux taux pour calculer la proportion des demandes de réfugiés acceptées. Le Taux de reconnaissance des réfugiés correspond à la proportion de demandeurs d'asile qui ont obtenu le statut de réfugié par rapport au nombre total de décisions quant au fond (statut en vertu de la Convention, protection complémentaire et cas rejetés). Le Taux de protection total désigne la proportion de demandeurs d'asile qui se sont vu accorder le statut de réfugié ou une forme de protection complémentaire par rapport au nombre total de décisions quant au fond. Les décisions qui ne portent pas sur le fond sont, dans la mesure du possible, exclues des deux calculs. À des fins de comparabilité à l'échelle mondiale, le HCR utilise uniquement ces deux taux et n'indique pas les taux calculés par les autorités nationales.

<sup>74</sup> Soit 45 100 de moins que mentionné dans le document *Global Trends 2020* à cause d'une correction du nombre de clôtures administratives pour les Iraquiens et les Yéménites en Jordanie.

<sup>75</sup> Voir : [UNHCR Mid-year trends 2021](#)

Carte 4 | Demandeurs d'asile (avec les dossiers en attente) | fin 2021



**ROUMANIE.** Un nouveau foyer attend une famille érythréenne qui a passé dix ans en tant que réfugiée. Ils vivent actuellement dans le Centre de transit d'urgence, à Timisoara, en Roumanie, où ils attendent d'être réinstallés aux Pays-Bas.

© HCR/STEFAN LORINT

[+ Retours de réfugiés](#)
[+ Réinstallations](#)
[+ Naturalisations](#)
[+ Retours de déplacés internes](#)

## CHAPITRE 5

# Solutions

Avec l'émergence et l'intensification de nouvelles situations de réfugiés, et la résurgence ou l'absence de résolution de celles qui existent, il existe un besoin aigu et toujours plus grand en matière de solutions.

Le Pacte mondial sur les réfugiés<sup>76</sup> souligne que le HCR et la communauté internationale ont notamment pour priorité stratégique d'identifier et d'appuyer les solutions durables qui permettent aux réfugiés de reconstruire leur vie et de vivre dans la sécurité et la dignité.

Ce chapitre se concentre sur les solutions durables pour les réfugiés<sup>77</sup>. Les solutions durables traditionnelles sont le rapatriement librement consenti, l'intégration locale et la réinstallation dans un pays tiers. Si le nombre de réfugiés qui rentrent dans leur pays ou obtiennent la naturalisation<sup>78</sup> a augmenté en 2021 et est revenu au niveau d'avant la COVID-19, la réinstallation reste très inférieure à ce niveau, quoique supérieure à celui de 2020.

## Retour

Pour la majorité des réfugiés, le retour dans leur pays d'origine sur la base d'un choix libre et éclairé serait la solution préférée pour mettre fin à leur statut temporaire de réfugiés. Pour que cela soit possible, la stabilité politique et l'existence de perspectives économiques sont essentielles pour s'assurer que l'environnement que trouveront les réfugiés à leur retour leur permettra de se réintégrer dans la sécurité et la dignité. Pour garantir la viabilité des retours, le HCR, le pays d'origine et la communauté internationale œuvrent tous à la mise en place de ces conditions favorables.

Le rapatriement librement consenti a bondi de 71% en 2021, avec 429 300 réfugiés regagnant leur pays

d'origine. Par conséquent, en 2021, le nombre des retours est comparable à ceux des dernières années ayant précédé la pandémie.

Près des deux tiers des retours de réfugiés en 2021 ont concerné le Soudan du Sud, avec un total de 270 200, alors même que la situation humanitaire catastrophique dans le pays provoquait de nouveaux déplacements forcés. Les réfugiés sud-soudanais sont pour la plupart rentrés depuis l'Ouganda (180 400), le Soudan (44 200) et l'Éthiopie (28 200). Les retours vers le Soudan du Sud sont toutefois difficiles à vérifier car ils ont tendance à être organisés par les réfugiés eux-mêmes et l'accès aux régions de retour est souvent limité.

Dans le cadre du Plan conjoint de retour et de réintégration des réfugiés, les autorités burundaises, le HCR, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres partenaires soutiennent le retour durable des réfugiés au Burundi<sup>79</sup>. Les retours dans ce pays ont commencé en 2020, 40 900 réfugiés ayant regagné leur foyer pendant l'année. Cette évolution positive s'est poursuivie en 2021, avec le retour de 66 000 réfugiés burundais dans leur pays d'origine tout au long de l'année, principalement depuis la République-Unie de Tanzanie (30 100) et le Rwanda (23 000).

En 2021, quelque 36 500 réfugiés syriens sont rentrés dans leur pays depuis la République de Türkiye (22 300), la Jordanie (6 800), le Liban (3 600) et l'Iraq (3 400). Si le HCR ne facilite pas les retours de réfugiés en Syrie, il soutient avec ses partenaires les communautés locales qui reçoivent des réfugiés de retour par des interventions concrètes et pratiques dans des domaines tels que les abris, l'assistance juridique et l'octroi de documents d'état civil, la distribution d'articles de secours, les moyens d'existence et la réparation

<sup>76</sup> Voir: [Le Pacte mondial sur les réfugiés](#)

<sup>77</sup> Voir le chapitre sur les déplacés internes pour une actualisation des solutions pour les déplacés internes.

<sup>78</sup> La naturalisation est l'acte ou le processus juridique par lequel une personne qui n'est pas un citoyen d'un pays peut acquérir la citoyenneté ou la nationalité de ce pays.

<sup>79</sup> Voir: [2021 Burundi JRRRP](#)

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO.**

*La zone d'installation de Mulongwe, dans le Sud Kivu, abrite des milliers de réfugiés burundais. Les projets agricoles, auxquels participent à la fois les réfugiés et la population locale, font partie d'une approche plus large visant à renforcer l'inclusion socioéconomique et l'autosuffisance.*

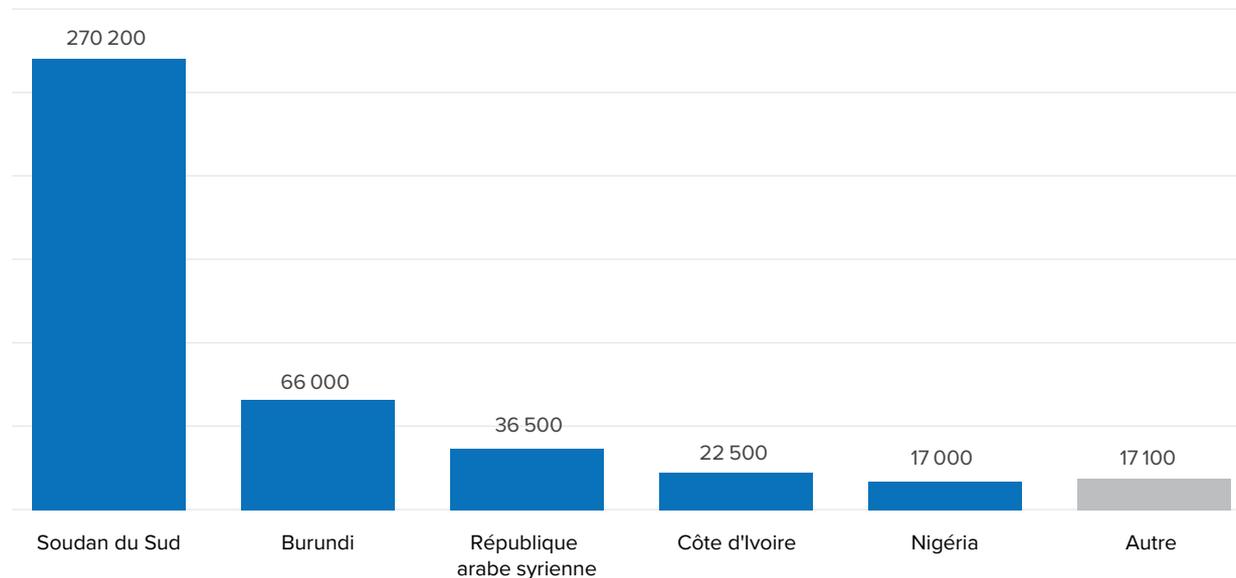
© HCR/ANTONIA VADALA



des écoles, les établissements de santé et autres infrastructures civiles<sup>80</sup>.

D'autres retours importants de réfugiés ont été observés en Côte d'Ivoire (22 500) et au Nigéria (17 000)<sup>81</sup>.

Figure 17 | Retours de réfugiés par pays d'origine | en 2021



## Réinstallation

Si plusieurs pays ont fait état de leur engagement à réinstaller des réfugiés, démontrant leur solidarité avec les pays d'accueil, de moins en moins de réfugiés peuvent bénéficier de cette solution à cause d'une forte réduction du nombre de places offertes par les États. La réinstallation est un outil de protection et une solution cruciale, et une activité essentielle inscrite dans le Statut du HCR, contribuant à protéger certains des réfugiés les plus vulnérables, qui peuvent être confrontés à des risques spécifiques ou imminents. Sur tous les cas soumis par le HCR aux États en 2021, 86 % étaient des survivant(e)s de la torture et/ou de violences, des personnes ayant des besoins de protection juridique et physique, et en particulier des femmes et des jeunes filles vulnérables<sup>82</sup>. À peine

plus de la moitié (52 %) de toutes les demandes de réinstallation ont concerné des enfants.

Si le nombre de réfugiés réinstallés a augmenté de 67 % en 2021 par rapport à l'année précédente, atteignant le chiffre de 57 500 d'après les statistiques gouvernementales, il est resté très inférieur aux niveaux d'avant la pandémie (p. ex. 107 700 en 2019). En 2021, les réinstallations ont représenté à peine 4 % des 1,4 million de personnes qui selon les estimations du HCR avaient besoin d'être réinstallées dans le monde entier<sup>83</sup>. Au cours de la dernière décennie, cette proportion des besoins de réinstallation satisfaits n'a jamais dépassé 15 % au cours d'une année (voir la figure 18). La lacune de cette année entre les besoins mondiaux et le nombre de places offertes par les États a été la deuxième plus importante au cours des dix dernières années et n'a été que légèrement inférieure à l'estimation de 2 % de l'année précédente.

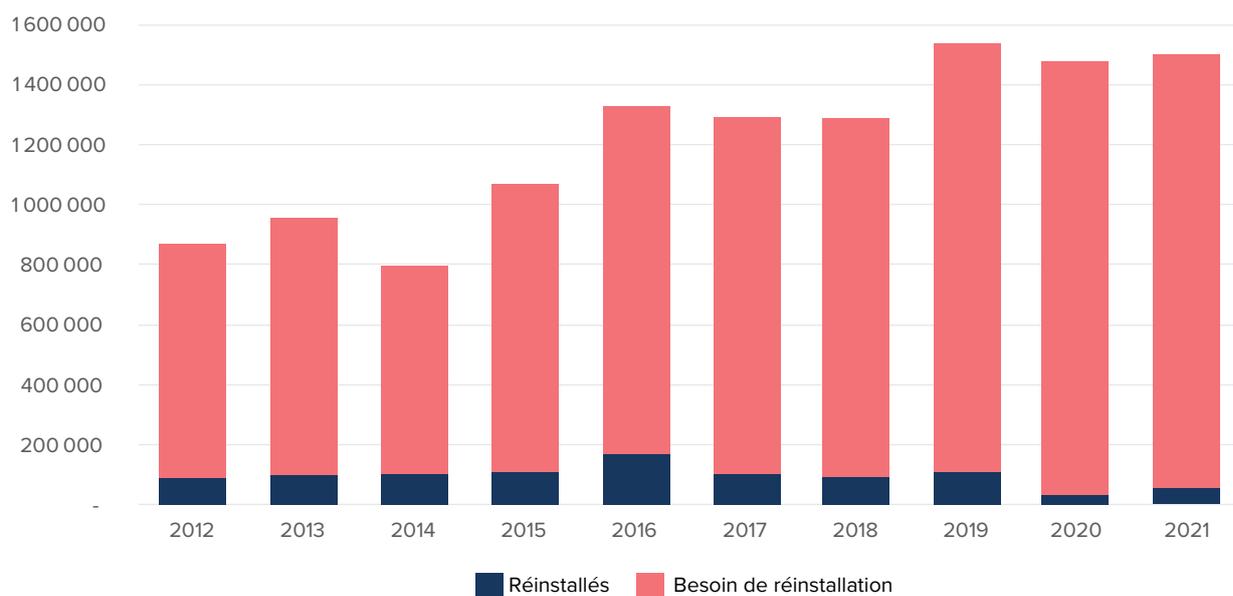
<sup>80</sup> Voir: [UNHCR statement on the return of displaced Syrians](#)

<sup>81</sup> Il est probable que nombre des personnes de retour en Côte d'Ivoire étaient d'anciens demandeurs d'asile.

<sup>82</sup> Voir: [UNHCR resettlement at a glance in 2021](#)

<sup>83</sup> Voir: [Projected global resettlement needs in 2021](#)

Figure 18 | Lacune entre les besoins de réinstallation et les réinstallations effectives | 2012 – 2021



En 2021, le Canada a été le pays qui a reçu le plus grand nombre de réfugiés réinstallés, accueillant 20 400 personnes, soit plus du double par rapport aux 9 200 réinstallations de l'année précédente. Les réfugiés réinstallés arrivés au Canada venaient essentiellement d'Afghanistan (6 100), de Syrie (4 200) et d'Érythrée (3 700). Les États-Unis d'Amérique ont reçu 13 700 réfugiés (43 % de plus qu'en 2020), venant surtout de la République démocratique du Congo (5 200), de Syrie (2 000) et du Soudan (1 100)<sup>84</sup>. La Suède, troisième plus grand pays de réinstallation, a accueilli 6 700 réfugiés, principalement de Syrie (2 600) et d'Afghanistan (1 600).

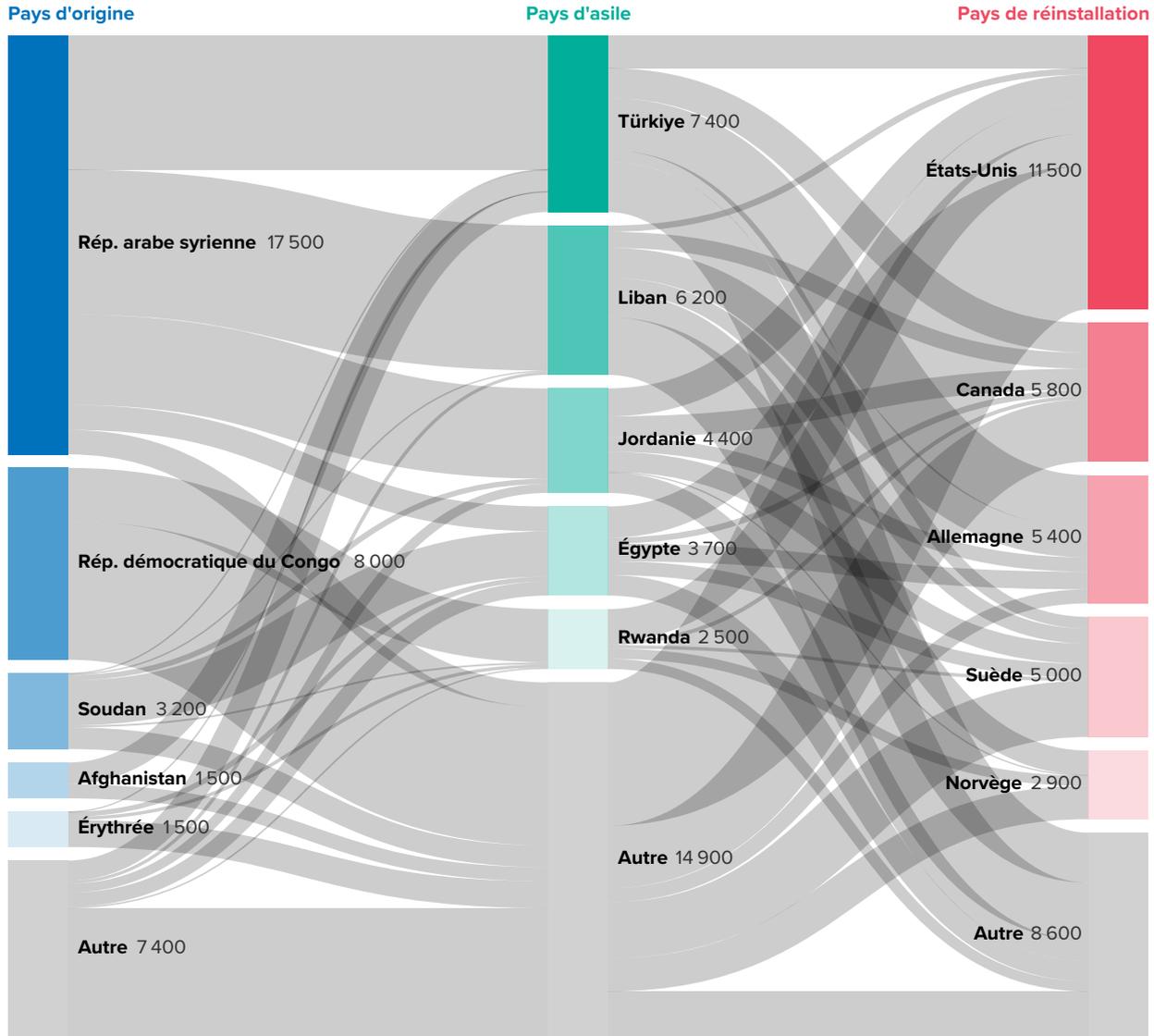
Deux tiers des réfugiés réinstallés dans le monde ont reçu l'aide du programme de réinstallation du HCR. Le

tiers restant ont été réinstallés par leurs propres moyens, le plus souvent grâce à des programmes de parrainage privés, qui constituent le cadre dans lequel la majorité des réinstallations ont été effectuées au Canada.

Globalement, la plupart des réfugiés dont la réinstallation a été facilitée par le HCR étaient préalablement accueillis dans des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (principalement au Liban, en Jordanie et en Égypte), dans la région Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique, et Grands Lacs (notamment en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, en République-Unie et au Rwanda) et en Europe (République de Türkiye).

<sup>84</sup> Les Afghans qui ont été évacués ou réinstallés dans le cadre du retrait militaire des États-Unis de l'Afghanistan en août 2021 ne sont pas inclus dans ces estimations mais sont comptabilisés dans le cadre d'une procédure spéciale supplémentaire (« [Operation Allies Welcome](#) »).

Figure 19 | **Départs pour la réinstallation assistés par le HCR | en 2021**



Remarque : Cette figure présente les données sur les départs pour la réinstallation ayant été facilités par le HCR pendant l'année. La somme de cette population est donc inférieure au nombre total de réfugiés réinstallés en 2021 d'après les statistiques gouvernementales. Les chiffres ont été arrondis.

## Intégration locale

En l'absence de possibilité de retour dans la sécurité ou de réinstallation, certains pays offrent d'autres voies qui permettent aux réfugiés de rester à long terme ou à titre permanent dans leur pays d'asile. L'intégration locale contribue à ce que les réfugiés puissent construire une vie nouvelle dans ces pays. Si les réfugiés cherchent asile dans leur pays d'accueil pour des raisons humanitaires, lorsqu'ils réussissent à s'intégrer, ils peuvent alors chercher un moyen d'existence afin de subvenir à leurs

besoins et à ceux de leur famille, tout en contribuant à la vie sociale et économique du pays d'accueil. La période d'intégration initiale, peu après leur arrivée, est particulièrement importante pour l'intégration locale à long terme des réfugiés dans leur pays d'asile.

L'inclusion dans le marché du travail des pays est apparue comme particulièrement cruciale pendant cette période. Cependant, de nombreux pays, y compris des pays à revenu élevé, à revenu intermédiaire et à revenu faible, ont mis en place des politiques d'exclusion qui limitent l'accès des réfugiés au marché de l'emploi<sup>85</sup>. Ces politiques peuvent comporter des restrictions à l'emploi

<sup>85</sup> Voir : [Blair et al. \(2021\)](#) pour le corpus de données complet de la Developing World Refugee and Asylum Seeker Policy (DWRAP) sur les politiques d'exclusion des réfugiés dans le monde.

ou de déplacement, ainsi que des procédures d'asile excessivement longues. De nombreuses recherches indiquent que de telles politiques nuisent à la possibilité pour les réfugiés de s'intégrer sur le marché du travail et entravent ainsi leur capacité à devenir autosuffisants et à apporter une contribution économique à leur pays d'accueil. Les recherches menées en Allemagne, en Suisse et dans le contexte européen plus large ont montré que le fait que les réfugiés se heurtent à des restrictions à l'emploi pendant leur période d'asile a une incidence négative sur leur réussite à long terme sur les marchés du travail des pays d'accueil<sup>86</sup>. De même, le niveau et la durée de la période d'incertitude pendant le processus de demande d'asile est un facteur déterminant de l'intégration locale à long terme des réfugiés. Une étude effectuée en Suisse, par exemple, a révélé que les réfugiés qui avaient bénéficié d'une procédure d'asile plus rapide avaient un taux d'emploi plus élevé que les réfugiés qui avaient séjourné dans le pays pendant la même période mais avaient dû attendre plus longtemps leur décision en matière d'asile<sup>87</sup>. Cette étude souligne les conséquences négatives de périodes prolongées d'incertitude et d'inactivité sur les perspectives d'intégration à long terme des réfugiés. Les gouvernements justifient en général principalement leur politique d'exclusion par le souci de prévenir les effets économiques et sociaux négatifs au sein de la communauté d'accueil. Or, une étude récente menée dans des pays à revenu faible et intermédiaire jette le doute sur l'efficacité de telles politiques, révélant que les attitudes envers les réfugiés et l'incidence sur les niveaux de revenu dans les communautés d'accueil ne sont pas différentes dans les pays qui appliquent une politique d'exclusion stricte que dans ceux qui appliquent une politique moins rigoureuse<sup>88</sup>. Cette étude montre clairement que les politiques d'exclusion nuisent aux possibilités mutuellement bénéfiques qu'ont les réfugiés et les communautés d'accueil de coopérer ensemble.

Il est difficile de mesurer l'intégration locale dans divers pays qui accueillent des réfugiés. S'il existe des indicateurs recommandés au plan international qui permettent de quantifier et de comparer l'intégration locale<sup>89</sup>, la disponibilité de données dans de nombreux

pays limite leur applicabilité directe. Même dans les pays à revenu élevé, qui disposent de divers corpus de données nationales et infranationales, les statistiques qui différencient les réfugiés des non-réfugiés sont rares. En l'absence d'alternatives plus complètes, la naturalisation est souvent utilisée comme substitut imparfait.

En 2021, on estime que 56 700 réfugiés de 161 pays d'origine différents ont été naturalisés dans 23 pays d'accueil. Ce chiffre représente une augmentation de deux tiers par rapport à l'année précédente et un retour aux niveaux d'avant la pandémie (55 000 en 2019). Les données sur la naturalisation de réfugiés communiquées au HCR étant limitées à un petit ensemble de pays, les pays européens sont surreprésentés dans les statistiques. En 2021, 89 % de toutes les naturalisations déclarées ont eu lieu dans des pays européens. Globalement, les Pays-Bas (45 700), le Canada (6 300) et la France (3 700) ont déclaré le plus grand nombre de naturalisations de réfugiés en 2021. Les réfugiés qui ont obtenu la citoyenneté de leur pays d'accueil en 2021 étaient principalement originaires de Syrie (30 900), d'Érythrée (7 900), d'Iraq (1 700) ou d'Afghanistan (1 500) ou étaient apatrides (1 700).

Si la naturalisation peut être considérée comme un substitut ou le point final d'un processus d'intégration locale réussie, les études nous apprennent que la valeur de la naturalisation va bien au-delà de la reconnaissance, et favorise l'intégration sociale, économique et politique des nouveaux citoyens. Le travail ethnographique mené sur la naturalisation des réfugiés burundais en République-Unie de Tanzanie après 2007, par exemple, fournit des éclairages sur la valeur de la citoyenneté du pays d'accueil pour les réfugiés. Ceux-ci bénéficient notamment de meilleures possibilités de participation à la vie politique, de meilleures perspectives économiques grâce à la liberté de s'installer où ils le souhaitent dans le pays, et d'une plus grande impression de sécurité dans le pays d'accueil<sup>90</sup>. De même, deux études conduites en Suisse<sup>91</sup> indiquent que l'obtention de la citoyenneté suisse a augmenté l'intérêt des réfugiés pour la participation aux affaires du pays et leur intégration sociale de manière générale.

<sup>86</sup> [Marbach et al. \(2018\)](#) étudient une quasi-expérience menée en Allemagne en 2000 qui a plafonné la durée maximale des restrictions à l'emploi pendant la période d'asile et a conclu à l'existence d'un effet positif pour les réfugiés qui avaient fui la guerre au Kosovo cinq ans après leur arrivée ; [Fasani, Frattini, Minalé \(2020\)](#) utilisent les données relatives à l'intégration des réfugiés sur le marché du travail dans les pays européens entre 1985 et 2021 et analysent les variations géographiques et temporelles relatives aux restrictions d'emploi pour les réfugiés, et arrivent à la conclusion d'un effet négatif sur la participation au marché du travail. [Slotwinski et al. \(2019\)](#) comparent les chiffres de l'emploi de demandeurs d'asile dans différentes régions de la Suisse avec différents niveaux d'inclusivité des demandeurs d'asile dans leur politique relative au marché du travail. Les conclusions révèlent que les réglementations plus inclusives portant sur l'accès au marché du travail ont un effet très positif (+20 %) sur la participation des demandeurs d'asile au marché du travail, en particulier de ceux qui ont de meilleures perspectives d'emploi grâce à leurs capacités linguistiques.

<sup>87</sup> [Hainmueller and Hangartner \(2016\)](#) utilisent la variation exogène des temps d'attente des demandeurs d'asile en Suisse et trouvent qu'une année d'attente supplémentaire réduit le taux d'emploi ultérieur de 4 à 5 %.

<sup>88</sup> Voir : [Aksoy and Ginn \(2022\)](#)

<sup>89</sup> Voir : [International Recommendations on Refugee Statistics](#)

<sup>90</sup> Voir : [Kuch \(2017\)](#)

<sup>91</sup> Voir : [Hainmueller, Hangartner, Pietrantonio \(2017\)](#) et [Hainmueller, Hangartner and Pietrantonio \(2015\)](#). Le processus de naturalisation dans certaines des municipalités du pays avant 2003 nécessitait un référendum local sur les demandes de naturalisation des immigrants. Si l'on compare les demandes de migrants qui ont gagné ou perdu de peu le référendum et si on les suit sur une longue période, l'analyse révèle que la naturalisation a fortement amélioré l'intégration sociale à long terme des immigrants.

## CHAPITRE 6

# Apatrides

Fin 2021, plus de 4,3 millions de personnes dans le monde étaient apatrides ou de nationalité indéterminée selon les estimations<sup>92</sup>. N'étant reconnus comme des ressortissants par aucun État, les apatrides ne peuvent souvent pas avoir accès aux services essentiels et jouir des droits fondamentaux, notamment l'accès à l'éducation, à des soins de santé ou à un emploi officiel, le droit de vote dans les élections ou la possibilité de voyager.

Cette estimation représente une augmentation de 158 200 personnes par rapport à 2020. Elle repose sur les informations fournies par les gouvernements et d'autres sources, comme des études quantitatives et qualitatives menées par le HCR et ses partenaires, pour 96 pays (trois de plus que l'année précédente). Cependant, le chiffre global reste inférieur à la réalité car les données relatives aux populations apatrides ou de nationalité indéterminée sont manquantes ou

incomplètes pour de nombreux pays, y compris ceux dont on sait qu'ils comptent des populations apatrides. L'absence de données quantitatives fiables continue de poser des problèmes pour lutter efficacement contre l'apatridie et plaider en faveur de solutions. Malgré ce problème général, plusieurs études quantitatives et qualitatives ont été effectuées en 2021, notamment au Liban<sup>93</sup> et aux Philippines<sup>94</sup>, permettant de mieux comprendre les situations d'apatridie et d'identifier les solutions appropriées. Le HCR renforce également ses efforts visant à recueillir des statistiques plus fiables et plus complètes sur l'apatridie. Cela consiste notamment à soutenir l'élaboration des Recommandations internationales sur les statistiques relatives à l'apatridie<sup>95</sup>, en coopération avec le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux réfugiés, aux déplacés internes et aux apatrides (EGRISS)<sup>96</sup>, qui a été mandaté par la Commission de statistique des Nations Unies pour élaborer ces recommandations.

<sup>92</sup> Voir les [définitions de l'apatridie et de la nationalité indéterminée](#) dans le Refugee Data Finder.

<sup>93</sup> Voir: [Mapping and understanding statelessness in Akkar](#)

<sup>94</sup> Voir: [Desk review on populations at risk of statelessness](#)

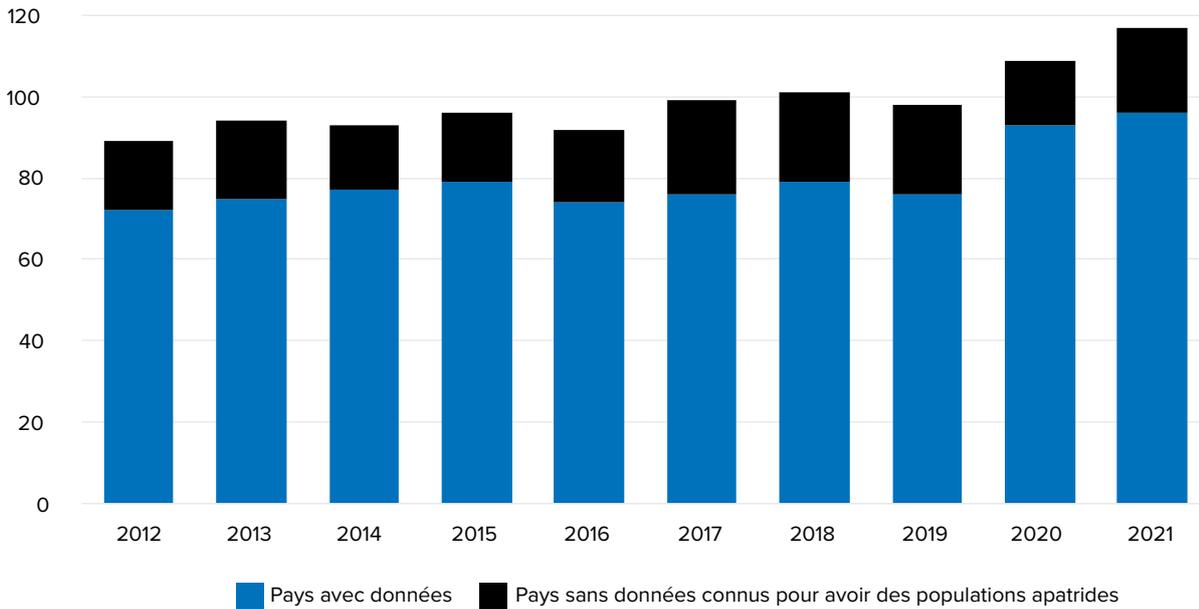
<sup>95</sup> Voir: [International Recommendations on Statelessness Statistics](#)

<sup>96</sup> Voir: [EGRISS](#)

**BANGLADESH.** *Hamida, réfugiée rohingya, mère de quatre enfants, à Cox's Bazar. Elle est arrivée au Bangladesh depuis le Myanmar trois ans plus tôt.*

© HCR/SAIKAT MOJUMDER

Figure 20 | Nombre de pays qui fournissent des statistiques sur les populations apatrides au HCR | 2012 – 2021



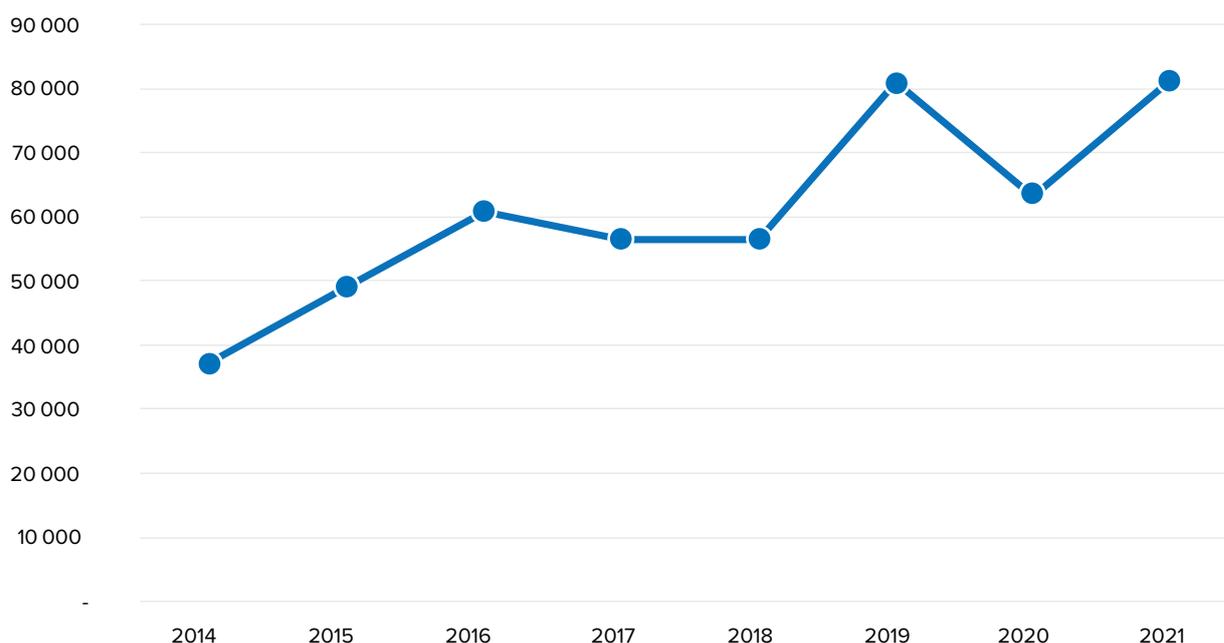
L'augmentation de la population mondiale des apatrides déclarée en 2021 résulte d'une combinaison de facteurs. Premièrement, des pays supplémentaires ont pour la première fois communiqué des estimations de leur population apatride à la suite des efforts déployés pour recueillir des données sur les personnes victimes de l'apatridie, notamment l'Ouganda (67 000) et le Rwanda (9500). Deuxièmement, l'amélioration de l'enregistrement et de la couverture dans les pays qui avaient déjà une population apatride enregistrée s'est traduite par des augmentations. Et troisièmement, une petite partie de l'augmentation a été due à de nouveaux enfants nés apatrides, soulignant la nécessité de prévenir et de résoudre l'apatridie des enfants.

En 2021, l'Albanie, le Chili, la Colombie et le Turkménistan ont adopté une législation établissant des procédures de détermination de l'apatridie. Ces mesures permettront aux personnes apatrides de ces pays d'être reconnues comme apatrides et d'avoir accès aux droits inscrits dans la Convention de 1954 relative à l'apatridie et au final d'obtenir la citoyenneté.

Des efforts importants ont été faits pour réduire le nombre d'apatrides dans plusieurs pays. En 2021, quelque 81200 apatrides, y compris les personnes de nationalité indéterminée, ont acquis la citoyenneté ou vu leur citoyenneté confirmée. Il s'agit là de la plus forte réduction annuelle de l'apatridie enregistrée depuis le début de la campagne #IBelong (#Jexiste) en 2014 et cela représente une augmentation de 22 % par rapport à 2020 (soit près de 18 000 personnes). La plupart des personnes qui ont acquis la citoyenneté ou ont vu leur nationalité confirmée en 2021 se trouvaient en Ouzbékistan (32 100) et en Côte d'Ivoire (23 400). Depuis le début de la campagne #IBelong en 2014<sup>97</sup>, 485 400 apatrides, y compris des personnes de nationalité indéterminée, ont acquis la citoyenneté. La figure 21 représente le nombre annuel d'anciens apatrides dans le monde, y compris des personnes de nationalité indéterminée, qui ont été déclarés comme ayant acquis la citoyenneté ou vu leur nationalité confirmée.

<sup>97</sup> Voir: [Global action plan to end statelessness 2014 – 2024](#)

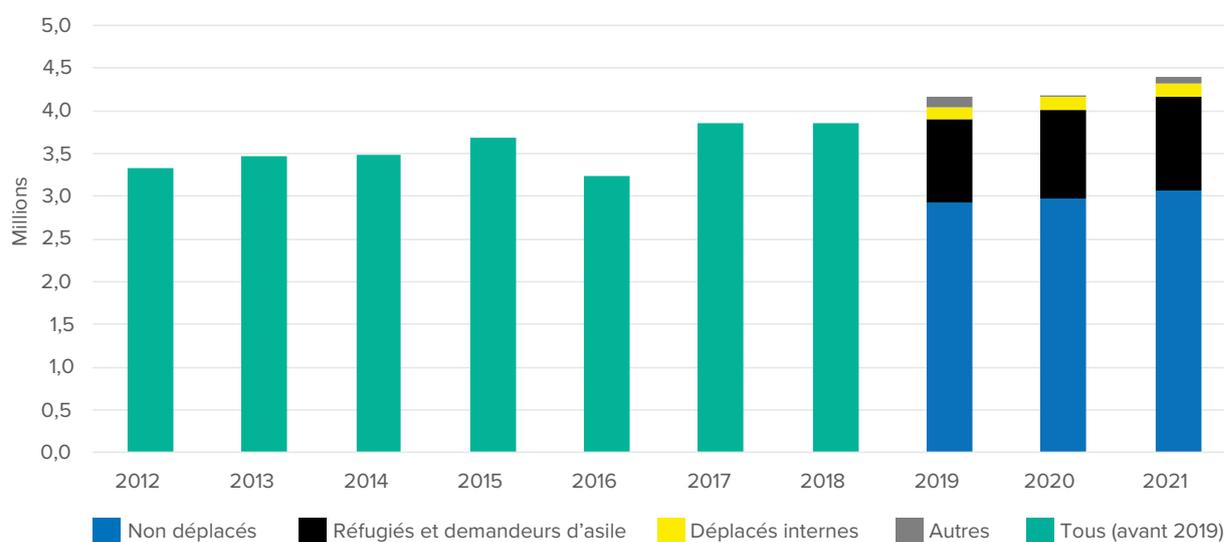
Figure 21 | Nombre d'apatrides qui ont acquis la citoyenneté ou vu leur nationalité confirmée | 2014 – 2021



Depuis 2019, le HCR a rendu compte à la fois des personnes apatrides déplacées et des personnes apatrides in situ (sur place). Les personnes apatrides déplacées sont incluses à la fois dans les statistiques officielles du HCR en tant que réfugiés, demandeurs d'asile ou déplacés internes et dans ses statistiques officielles sur l'apatridie. Déclenché par le déplacement massif des réfugiés rohingyas apatrides qui ont fui le Myanmar pour le Bangladesh, cette approche reflète le fait que les réfugiés, les demandeurs d'asile et les déplacés internes dépourvus de citoyenneté ont besoin de réponses de protection spécifiques et appropriées.

Les personnes apatrides in situ constituent la majorité de la population mondiale des apatrides enregistrée dont fait état le HCR. Fin 2021, ce groupe comptait plus de 3 millions de personnes, soit 71% de tous les apatrides déclarés. Les réfugiés et les demandeurs d'asile apatrides représentent 1,1 million de personnes, soit 25% de la population mondiale apatride déclarée. Les Rohingyas apatrides du Myanmar et des pays voisins forment la majorité à la fois des réfugiés et des déplacés internes apatrides.

Figure 22 | Nombre mondial d'apatrides déclarés | 2012 – 2021



Le HCR continue d'améliorer la disponibilité de données désagrégées en fonction de l'âge du sexe sur l'apatridie. En 2021, il existait des statistiques démographiques en fonction du sexe pour 60% de la population apatride déclarée. Des données désagrégées uniquement en fonction du sexe étaient disponibles pour 14% de plus de la population apatride déclarée. Il est extrêmement important pour le HCR de collecter des données démographiques sur les apatrides car cela aide à élaborer des réponses à l'apatridie qui sont adaptées en fonction de l'âge et du sexe. Par exemple, les données démographiques recueillies en Côte d'Ivoire comptent

parmi les plus complètes pour une population apatride nationale. Elles indiquent que les enfants représentent 54% de cette population<sup>98</sup>, soit un taux similaire à la nombreuse population de réfugiés rohingyas apatrides au Bangladesh (52%). En Côte d'Ivoire, les enfants de zéro à quatre ans constituent la cohorte d'âge la plus importante. Cela souligne une fois encore à quel point lutter contre le problème des enfants nés apatrides est important et urgent.

Carte 5 | Apatridie | fin 2021



<sup>98</sup> Cette population inclut les personnes de nationalité indéterminée (93%) et les apatrides (7%).



**MOZAMBIQUE.** Bernardela a été déracinée avec sa famille à cause de la violence régnant dans la province de Cabo Delgado, dans le nord du Mozambique. Sur son tee-shirt, on peut lire «Promouvoir la situation des filles», symbole de l'autonomisation des femmes et des filles. Les femmes et les filles déplacées sont exposées à de multiples formes de violence sexiste, notamment les violences sexuelles, les enlèvements, les violences commises par leur partenaire intime et le mariage précoce, dont les taux s'envolent.

© HCR/MARTIM GRAY PEREIRA

### Qui est inclus dans les statistiques du HCR ?

Le HCR recueille des données démographiques sur les personnes déracinées ou apatrides. Ces données émanent principalement des gouvernements et aussi des opérations du HCR. Voir <https://www.unhcr.org/refugee-statistics/methodology/> pour la définition et la description des personnes comprises dans ces statistiques.

### Tableaux de l'Annexe

Les tableaux 1 à 22 de l'Annexe peuvent être téléchargés sur le site web du HCR, à l'adresse : <https://www.unhcr.org/statistics/2021GTannex.zip>

Tableau 5 de l'Annexe : <https://www.unhcr.org/statistics/2021GTannextableSTA.xlsx>

Toutes les données sont provisoires et peuvent changer.

Les données sont disponibles à l'adresse : <https://www.unhcr.org/refugee-statistics>

# TENDANCES MONDIALES

## DÉPLACEMENT FORCÉ EN 2021

PRODUIT PAR LE HCR  
(15 JUIN 2022)

PREMIÈRE DE COUVERTURE

*ÉTHIOPIE. Des centaines de milliers de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur pays à cause des effets du changement climatique et des sécheresses récentes dans les régions de Somali et d'Oromia de l'Éthiopie.*

© HCR/EUGENE SIBOMANA



**UNHCR**

L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés

© 2022 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Tous droits réservés. La reproduction et la traduction sont autorisées, à condition que le HCR soit cité comme source du document.

UNHCR – HCR

Section des statistiques et de la démographie

Service des données mondiales

UN City, Marmorvej 51

2100 Copenhague, Danemark

[stats@unhcr.org](mailto:stats@unhcr.org)

Ce document ainsi que d'autres informations sur le déplacement mondial sont disponibles sur le site web des statistiques du HCR, à l'adresse:

<https://www.unhcr.org/refugee-statistics>